

PARUTION

Le présent Bulletin paraît à raison de 2 à 3 numéros par an.

Les premiers numéros parus peuvent être obtenus, au prix de Fr. 10.-
l'exemplaire, auprès de M. Pierre-Arnold BOREL
(adresse en page III de couverture).

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 2
MESSAGE DU PRESIDENT	p. 3
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 1997	p. 4
DES BOREL ROYALISTES	p. 6
DES REPUBLICAINS CHEZ LES BOREL (1 ^{ERE} PARTIE)	p. 8
DESCRIPTION DES TOMBES DU TEMPLE DE COLOMBIER	p. 14
REUNION DU 19 OCTOBRE 1997	p. 21
DES REPUBLICAINS CHEZ LES BOREL (2 ^{EME} PARTIE)	p. 23
VISITE AU CHATEAU DE SURPIERRE LE 18 OCTOBRE 1997	p. 33
RENCONTRE DU 11 NOVEMBRE 1997	p. 38
QUESTIONS ET REPONSES	p. 39
RENDONS A CESAR...	p. 46
CHEMINEMENT D'UNE ROBE	p. 47
JOURNAL DE PAUL QUARTIER LA TENTE (1 ^{ERE} PARTIE)	p. 49
GENEALOGIE DE LA FAMILLE BILLE, DE BOUDEVILLIERS	p. 57
REMARIAGE ET LIENS DE PARENTE	p. 58
QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « ALLER A GENDRE » ?	p. 59
LU DANS LA PRESSE	p. 62
LISTE DES MEMBRES	p. 63
PROGRAMME 1998	p. 67
DEMANDE D'ADHESION	p. 68

EDITORIAL :

LE BULLETIN NOUVEAU EST ARRIVE

par Eric NUSSLE

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une bonne et heureuse année. Que vos recherches soient couronnées de succès et que votre arbre généalogique développe de belles branches et des rameaux pleins de vigueur !

Quelques changements imperceptibles et pourtant d'importance marquent cette première édition de l'année. Peut-être avez-vous déjà remarqué que le titre a changé. Votre rédacteur a en effet attendu l'Assemblée générale pour vous offrir cette édition aux couleurs de la nouvelle société. Enfin, aux couleurs, c'est une façon de parler car les illustrations, si elles ont gagné en qualité, sont toujours en noir et blanc... Votre bulletin ne portera dorénavant qu'un seul numéro. Ce petit détail facilitera, je l'espère, classement et recherches. La liste des membres au 1^{er} janvier de cette année vous permettra de découvrir ceux qui nous ont rejoint ces derniers mois de même que ceux domiciliés hors canton ou à l'étranger.

Nous vous avons aussi réservé une petite surprise pour marquer, à notre manière, le 150^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel. Nous publions en exclusivité dans notre bulletin le journal, jusqu'alors inédit, de Paul QUARTIER-LA-TENTE, communier des Brenets, bourgeois de Valangin, paysan aux Eplatures puis à la Charrière. Ces notes, consignées de 1840 à 1861, dans un cahier d'écolier, nous donnent une version « royaliste » des événements. Sur la couverture, le titre original a été rayé de façon très serrée et l'on peut lire, rédigé d'une autre main que celle de son auteur : « j'ai tracé le titre écrit sur la couverture bleue de ce cahier scolaire de peur de représailles de la part des républicains ». Vous y découvrirez, en deux épisodes, un aspect anecdotique mais passionnant de l'histoire de notre canton et qui nous permet de nous faire une idée plus précise de l'état d'esprit qui régnait à cette époque.

Enfin, vous trouverez, dans les dernières pages, le programme de nos rencontres pour toute l'année. Le comité vous invite à en noter les dates dans votre agenda afin de vous retrouver nombreux à chacune d'elles.

MESSAGE DU PRESIDENT

par Nicolas A. JUNOD

Chers Membres,

Votre comité, réuni en novembre, a pris connaissance de vos souhaits exprimés à travers le questionnaire qui vous a été transmis dans notre dernier bulletin, pour l'élaboration du programme de cette année. Le résultat est un programme riche en événements divers tout au long de l'année qui répondra, je l'espère, à votre attente.

Les excursions ont été organisées avec le souci de votre confort : horaires non contraignants, véhicules à disposition et facilité d'accès devraient vous inciter à venir partager ces moments de découvertes enrichissantes (attention aux délais d'inscription !).

L'année 1998 sera intéressante par d'autres aspects : changement de nom et adoption de statuts propres à Neuchâtel, changement radical également au sein de la SSEG dont nous n'étions qu'une section jusqu'à cette dernière assemblée générale.

En tout état de cause, nous poursuivrons le relevé des généalogies aux AEN (plus de 1200 à ce jour), grâce à tous ceux qui nous accordent, ci et là, quelques heures de travail bénévole. Merci de prendre contact avec notre secrétaire, M. Germain HAUSMANN.

Je terminerai en lançant un appel à votre générosité à l'occasion du renouvellement de vos cotisations en ce début d'année, nous permettant de poursuivre la parution de 2 à 3 éditions de notre bulletin cette année encore (à un prix de revient d'environ Fr. 9.- par numéro).

Au plaisir de vous rencontrer à l'une de nos prochaines réunions, je vous adresse encore mes meilleurs vœux de santé.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 1997

par Germain HAUSMANN

Présents : 18 personnes

Excusés : 5 personnes

Notre président, M. Nicolas JUNOD, commence par évoquer devant nous quelques aspects de la vie de notre société. Tout d'abord, une lettre qu'il a reçue de Pontarlier a éclairé un point qui avait été soulevé par Madame FALLET lors de notre visite: quelles étaient les sept douleurs de la Vierge que révéraient les soeurs qui tenaient l'Hôpital de cette cité. On n'avait pas alors pu nous répondre. Aujourd'hui, grâce à cette missive, nous savons qu'il s'agit 1° de la prophétie de Siméon (cf. Luc 2/35), 2° de la fuite en Egypte, 3° de la perte de Jésus au Temple, 4° de la montée au Calvaire, 5° de la crucifixion, 6° de la descente du corps de la croix et 7° de la mise au tombeau.

Ce point éclairci, et dans le même ordre d'idée, Mme STETTLER, notre membre habitant la Suisse alémanique, nous a envoyé un journal où il est fait mention d'un grave incendie dans le vieil hôpital de Pontarlier. Ce sinistre s'est produit le 30 juillet dernier; il s'est déclaré dans les combles et s'est rapidement propagé. Heureusement, la chapelle et la vieille pharmacie ont été épargnées par les flammes.

Monsieur JUNOD nous signale que la bibliothèque de notre société est désormais au Locle. Le 15 août, les contrats définissant les conditions de notre dépôt ont été signés avec le directeur de la Bibliothèque du Locle. Un communiqué de presse destiné à présenter notre association a été préparé à cette occasion.

La Société suisse d'Etudes généalogiques (SSEG), dont nous sommes une section, a souffert de graves dissensions internes. On était au bord de la dissolution. Un comité étudie et élabore de nouvelles structures afin de la rendre beaucoup plus viable. Deux propositions sont actuellement en concurrence, la première, soutenue par trois sections, prévoit une société fort peu différente de la précédente, la seconde plutôt une fédération de sections cantonales. Notre président nous mettra au courant de l'évolution de ces discussions.

Nous passons ensuite la parole à nos conférenciers. Au XIX^e siècle, la famille BOREL s'est divisées en deux tendances : d'une part, les royalistes, dont descend notre ancien président, M. Pierre-Arnold BOREL, d'autre part, les républicains, ici représentés par Madame BEGUIN née BOREL. Chacun nous expose les faits saillants concernant leur branche. Ces deux études feront l'objet d'un ouvrage qui paraîtra bientôt. Il s'agira du tome 5 du livre consacré par M. Pierre-Arnold BOREL aux descendants de Valcherius BOREL. Un exemplaire se trouvera bien entendu à la Bibliothèque du Locle, avec nos autres livres, un second aux Archives de l'Etat et un troisième à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Toute personne intéressée pourra s'y référer.

En conclusion de ces deux conférences, nous évoquons rapidement quelques points :

- M. BARRELET rappelle que beaucoup de familles neuchâtelaises ont émigré au Brésil. Le cas d'Henry Alexandre BOREL n'est donc pas unique.

- On félicite M. NUSSLE pour la bonne tenue de ses bulletins. Ceux-ci sont fort appréciés, même en dehors du cercle restreint de nos membres. Aussi, nos éditions sont vite épuisées.

- M. Georges FALLET a terminé l'inventaire des généalogies que contient le Fonds PETTAVEL. Près de 500 fiches ont été remplies lors de ce travail. Malheureusement, il a presque été le seul à accomplir cet ouvrage. Hormis M. HAUSMANN, qui a inventorié le Fonds BOREL-DE ROUGEMONT, les autres personnes qui avaient commencé ce travail d'inventaire ne l'ont pas continué. Convient-il de poursuivre cette tâche qui ne repose que sur quelques-uns de nos membres ? Notre comité étudiera la question lors de sa séance annuelle.

- M. Georges FALLET propose que l'on mette quelques-uns de nos bulletins en vente aux Archives de l'Etat. Nous nous mettrons en rapport avec M. DE TRIBOLET pour voir si cela est possible.

La séance est levée à 21 heures 30.

DES BOREL ROYALISTES

Résumé de la conférence de M. Pierre-Arnold BOREL

Tant M. Pierre Arnold BOREL (de la branche royaliste) que Madame Monique BEGUIN-BOREL (de la branche républicaine) descendent de Daniel Henri BOREL (1743-1821). Celui-ci avait quitté Plancemont où sa famille était établie depuis plus de deux siècles pour le Mont de Boveresse, car des alliances l'avaient fait héritier de familles de Fleurier, tels que les VAUCHER DE LA CROIX, les BERTHOUD-ESAÏE et les BOVET. Le domaine familial est désormais fixé à Rochebulon. Il a deux fils: Henry Alexandre (1781-1837), dont nous parlera M. BOREL, et Jacques Henri (1779-1822) dont nous parlera Madame BEGUIN, ainsi que deux filles, Susanne Charlotte (1769-1790) et Marie Louise (1773-1775) sur lesquelles nous ne nous attarderons pas.

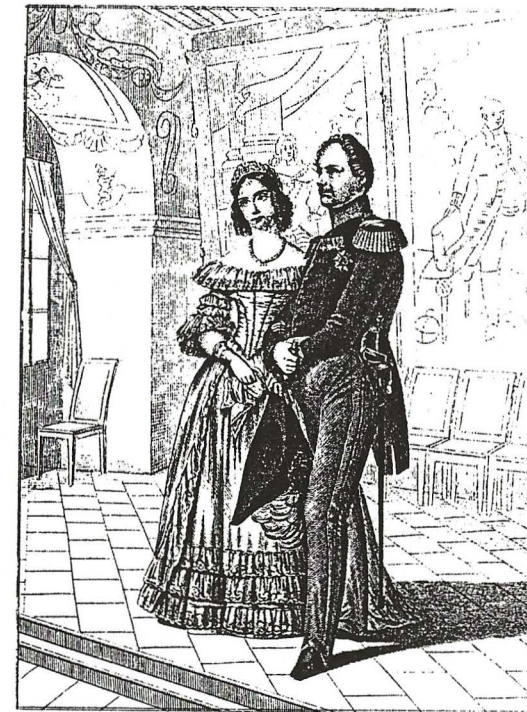
Henry Alexandre naît à Rochebulon le 29 octobre 1781. Trois semaines plus tard, il est baptisé à Couvet. Ses parrain et marraine, Alexandre DUPEYROU et sa femme, Henriette DE PURY, sont des voisins, car ils venaient passer les mois d'été dans le domaine de Monlési. Madame DUPEYROU s'intéressera à son filleul et l'aidera financièrement, lorsqu'il se trouvera dans une situation pécuniaire difficile. En 1818, lors du décès de sa marraine, Henry Alexandre perdra une amie et une conseillère.

Henry Alexandre épouse Louise Julie YERSIN (1777-1855), dont le père n'est qu'un simple métayer. Elle n'apporte à son mari aucune dot, ce qui n'empêchera pas son époux de tenir grand train, avec valets de ferme et servantes. Son frère meurt subitement, laissant six orphelins, qu'il doit aider financièrement. Ayant lui-même 8 enfants, la charge devient vite trop lourde pour lui. Il vend ses domaines peu à peu; l'ultime sacrifice sera l'abandon de la vieille demeure familiale de Rochebulon. Appauvri, ulcéré, il quitte la Principauté pour s'installer vers 1833 à Fiez près de Grandson. Cependant, il ne se laisse pas abattre et, ayant appris que l'on pouvait faire fortune dans les colonies, il part pour le Brésil avec son fils aîné âgé de 20 ans, appelé aussi Henry Alexandre.

Malheureusement, il meurt en mer lors de ce voyage. Son fils homonyme continue la traversée, achète une plantation dans la Colonie léopoldine, district de Villa Vicoza, Comarca de Caravellas, dans la province de Bahia. Il y fait rapidement fortune. Les lettres qu'il envoie à sa famille restée en Suisse parlent beaucoup de son domaine, plus vaste que la Principauté. Cependant, cette vie

n'est pas sans danger, car ce cousin d'Amérique meurt en 1857 de fièvres ou occis par ses esclaves. Ses héritiers, soit ses frères et soeurs, voient leur fortune faite, mais sont déçus dans leurs espérances. La personne qu'ils avaient désignée pour réaliser la succession ne leur rapporte qu'une somme dérisoire par rapport à ce qu'Henry Alexandre leur avait fait miroiter.

Il s'agit cependant d'une somme assez rondelette, si bien que l'un des héritiers, l'arrière-grand-père de notre conférencier, arrête de travailler, se met à jouer et à chasser sans soucis du lendemain. Il perd en quelques années toute sa fortune, laissant à son décès une veuve sans ressource.



Frédéric-Guillaume IV et la reine Louise-Elisabeth
Roi de Prusse dès 1840
(mort en 1861, frère de Guillaume I^{er} empereur d'Allemagne)

DES REPUBLICAINS CHEZ LES BOREL

Première partie: Jaques Henri BOREL

Conférence de Madame Monique BEGUIN née BOREL

Jaques Henri, l'autre fils de Daniel Henry BOREL et de Susanne Madelaine VAUCHER DE LA CROIX naît dans la ferme paternelle de Rochebulon le 7 avril 1779.

En 1797, à l'âge de 18 ans, il se rend à Pontarlier pour y étudier la chirurgie sous la houlette du chirurgien Jean-Baptiste GRESSET, maître en chirurgie, chirurgien-major de l'Hôpital royal de Pontarlier dès 1767. Jaques Henri, à côté de son étude des sciences médicales, prend des leçons d'écriture avec un certain MEYER, instituteur, des cours de chimie auprès de M. ALLEMAND, pharmacien, et de dessin chez un sculpteur nommé MAUGIN.

Une année et demie plus tard, il se rend à Besançon où il résidera deux ans. Là, il profite de l'enseignement de M. LANCHAMP, chirurgien, qui travaille à l'Hôpital Saint-Jacques et à l'Hôpital Bourgeois.

Ses études terminées, il s'engage dans l'armée française. Il est affecté à la 89^e demi-brigade qui fait partie de l'Armée d'Italie où il sert comme chirurgien de 3^e classe dans les ambulances. Après 10 mois, il est fait prisonnier à Aoste. Il reste un mois en détention dans la citadelle de Milan, puis prend du service dans le Régiment des chasseurs commandé par le royaliste prince de Rohan. Cinq mois plus tard, il déserte et rentre chez lui au Val-de-Travers.

Diverses pièces d'archives le qualifient soit de chirurgien, soit d'officier de santé, voire de vétérinaire, c'est dire si ses talents sont multiples. Après être resté quelques temps au pays de Neuchâtel, il s'engage en Prusse où il sert pendant 14 mois. Il obtient ensuite un congé en se faisant remplacer. En août 1802, il revient définitivement au Val-de-Travers.

En 1803, il fait la connaissance d'Anne YERSIN dite Nanette (1781-1845) à l'occasion du mariage de son frère Henry Alexandre BOREL; il s'agit de la soeur de la nouvelle épouse dudit Henry Alexandre. L'union entre Jaques Henri et Nanette est conclue à Boveresse le 30 juillet 1804. Nanette, originaire de Rougemont dans le Pays d'Enhaut, est née le 1^{er} mars 1781 à Villars-sous-Champvent, fille de Jacob et de Marianne Françoise WALTER. Contrairement aux autres épouses de cette lignée BOREL, elle n'apporte aucune dot. De ce

couple naissent six enfants: Charles Frédéric (né en 1804), Alexandre Virgile (1806-1874), Auguste Frédéric (né en 1808), Frédéric Horace (1810-1881), Charles Aimé (1812-1867) et, enfin, une fille, Louise Sophie Clémentine (née en 1815), dont nous reparlerons dans la deuxième partie de notre conférence.

En 1811, Jaques Henri s'enrôle comme officier de santé dans le bataillon des Canaris du prince BERTHIER, mais il est rapidement réformé. Il regagne alors son domicile sur le Mont de Boveresse. Au mois d'avril de la même année, il engage un domestique, Samuel ROHRBACH, qui aide à la ferme et travaille comme forgeron, taillandier ou bûcheron. Il est payé deux piécettes par jour, ce qui correspond à 3 batz et demi. Selon la rumeur, cet Allemand avait déjà été impliqué dans une affaire de fausse monnaie.

Quelques mois plus tard, en juillet 1811, des batz au coin de Son Altesse Sérénissime datés de 1809 circulent au Vallon, principalement à Couvet. Ces pièces paraissent suspectes, car rougeâtres. Des gens les rapportent au Grand Sautier. Le sieur ROESSINGER, apothicaire, l'une des personnes grugées, rapporte qu'un nommé HERMANN, homme âgé vivant sur le Mont de Boveresse, vint lui acheter des drogues pour Jaques Henri BOREL. Parmi les 13 batz payés, se trouvent deux pièces rougeâtres.

Trois ou quatre semaines plus tard, Nanette dépose à son tour devant le Grand Sautier: elle déclare qu'il y a environ un mois un homme d'un certain âge et deux femmes d'une quarantaine d'années, paraissant être des paysans français, ont mangé chez elle du lait, du pain et un fromage, denrées qu'ils ont payées 5 batz et demi. Cet argent a ensuite été donné audit Jonas HERMANN pour divers achats à Couvet. Questionné sur son mari, elle déclare qu'il est parti avant-hier à Champagnole acheter des médicaments chez le pharmacien ALLEMAND.

Il résulte de cette enquête secrète que Jaques Henri serait le faux-monnayeur, aidé par son domestique allemand. Le 4 octobre 1811, une perquisition est menée en son domicile, ainsi que chez son père et son frère qui habitent sous le même toit. Les enquêteurs découvrent différentes substances qui leur paraissent suspectes, des outils, des papiers et des lettres peut-être compromettants. Tous les objets saisis sont mis dans un coffre qui est immédiatement scellé.

Au moment de la fouille, Jaques Henri n'est pas chez lui. Il est parti au matin chercher des lancettes chez son oncle, Jean-Pierre VAUCHER, à la Prise Maurice près de Buttes. En revenant chez lui, le soir, il apprend la

perquisition. Sur le champ, il congédie son domestique et, lui-même, s'enfuit peu de temps après en France.

Le 10 octobre 1811, il est décrété de prise de corps par la Cour de justice du Val-de-Travers. Quatre jours plus tard, les Quatre Ministraux donnent leur consentement à ce décret. Son signalement est donné: trente-trois à trente-quatre ans, mesurant 5 pieds 4 pouces, cheveux noirs, front élevé et découvert, sourcils noirs, yeux gris-bleu et grands, nez court et épaté, bouche grande, barbe noire, menton petit et rond, teint haut en couleur, parle français et patois.

Il y a une raison à la fuite de Jaques Henri. En effet, l'hiver approche et les geôles du Val-de-Travers sont réputées pour le froid excessif qui y règne. L'accusé souffre d'un rhumatisme à la cuisse et craint pour sa santé. Le 2 mars 1812, il se constitue prisonnier et, en tant que bourgeois de Neuchâtel, est jugé à Neuchâtel par ses pairs. Le 10 mars, son procès commence.

L'interrogatoire débute: à ses dires, ses rapports avec le pharmacien ALLEMAND de Champagnole (alors accusé de fausse monnaie devant un tribunal français) n'ont pas été fréquents. Il lui a acheté des médicaments qu'il ne lui a pas encore totalement payés. L'accusé doit ensuite expliquer la présence chez lui de diverses substances: le morceau de minerai qui a été découvert à la Clusette, l'arsenic sert à faire mourir les souris, l'antimoine à purger les bestiaux atteints de surlangue, le mercure à traiter les maladies honteuses, le sel ammoniac dissous dans de l'esprit de vin guérit les maux de dents, l'acide nitreux cautérise les dents, le vitriol mélangé à d'autres substances soigne avec succès la maladie de la surlangue.

Confronté à trois morceaux d'un métal blanchâtre et à deux pièces non encore frappées qui avaient été trouvés par la fille du vieux HERMANN sous un buisson de la haie entourant son clos, Jaques Henri ne les reconnaît pas.

Puis c'est au tour des lettres et des papiers à être examinés: on y apprend que Jaques Henri avait fait une épreuve d'alchimie. Le compte-rendu de cet essai est accablant; en effet, cette opération consistait à faire 2 onces et 2 ou 3 gros de bon or avec une once d'or, une d'argent et des drogues. Jaques Henri répond qu'il s'agit de sa seule expérience et qu'il n'a plus jamais essayé depuis lors.

Il y a enfin une lettre du pharmacien ALLEMAND du 12 décembre 1810, lui demandant de se munir d'effigies du dernier roi de France, ce qui pourrait accréditer la rumeur qui court actuellement au Vallon suivant laquelle des faux-

monnayeurs locaux contreferaient des pièces françaises pour des correspondants franc-comtois qui leur fourniraient en échange de la fausse monnaie neuchâteloise.

Le lendemain, M. DE VATTEL, châtelain du Val-de-Travers, rappelle au tribunal les déclarations d'un détenu nommé Charles Abram HUGUENIN-ELIE, emprisonné il y a quelques temps pour avoir volé des trappes de renards. Ce témoin avait déclaré, sous serment, en substance que Jaques Henri BOREL s'était vanté de pouvoir, grâce à un alliage, faire à partir de deux écus neufs (ou de deux onces d'argent) dix écus neufs de monnaie bonne à la touche et au poids, mais non à la coupelle. Il aurait ajouté qu'il avait engagé un Allemand très compétent dans ce genre de travail et qu'il ne pouvait être poursuivi dans la Principauté pour avoir contrefait une monnaie étrangère.

Les juges sont persuadés que les graves charges qui pèsent sur Jaques Henri leur permettent de demander aux Quatre Ministraux de procéder à un complément d'enquête. Cette requête est accordée. Quatre témoins sont convoqués: les dires des trois premiers ne sont guère compromettants pour Jaques Henri. Quant à Charles Abram HUGUENIN-ELIE, le principal accusateur, il n'a pu venir, car il réside en France, à Ville-du-Pont. Interrogé sur ses relations avec lui, l'accusé déclare qu'il le connaît peu, que c'est un mauvais sujet, reconnu comme tel dans tout le pays. Il est prêt à soutenir ses dénégations face à HUGUENIN. Questionné sur ses autres relations, il déclare en connaître quelques-unes qui ont eu affaire à lui en tant que médecin.

Au sujet de la découverte de minerai d'argent à la Roche du Cerf près de la frontière française, il est sûr de sa trouvaille. D'après ses analyses, il ajoute même que l'argent récolté contient même de l'or, du soufre et de l'arsenic.

Le 30 mai 1812, le procureur général de la Cour impériale de Besançon annonce au Conseil d'Etat que la procédure instruite à l'occasion de la fabrication de fausse monnaie ne fournit aucun indice contre Jaques Henri BOREL.

Le 3 juin 1812, le maire déclare ne pas s'opposer à sa libération, aucune preuve ne pouvant être retenue contre lui. Après avoir prêté le serment d'urphède (serment de ne pas se venger de ses juges, de ses accusateurs), Jaques Henri est remis en liberté à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel à environ 10 heures du matin.

Mais ses ennuis ne sont pas terminés. En août 1814, Jaques Henri est de nouveau accusé de fabriquer de la fausse monnaie. Le 19, il est décrété de prise

de corps par la Cour de justice de Colombier. On vient le 20 pour l'arrêter, mais il n'est pas chez lui, car il s'est rendu la veille à la Grande Combe [sic] pour visiter des malades. Prévenu à temps, il se cache quelques jours chez son beau-frère, Joseph Henri PERROUD; puis, il continue de vaquer à ses occupations sans être inquiété.

Le châtelain du Val-de-Travers, M. DE VATEL, autorise l'ouverture d'une lettre adressée à Jaques Henri qui fournit de nouvelles présomptions contre lui. Un nommé CORNEVAUD, marchand d'eau-de-vie, habitant Geney, y parle de marchandise blanche ou jaune.

L'accusation est encore corroborée par le témoignage de Charles Abram HUGUENIN-ELIE (peut-être le même que celui cité à la page précédente), détenu au château du Val-de-Travers pour vol et fausse monnaie. Dans son interrogatoire du 2 mai 1817, ce personnage déclare avoir hébergé Jaques Henri alors qu'il était décrété de prise de corps et l'avait vu faire de la fausse monnaie.

Jaques Henri finit par se faire arrêter. Le 18 juillet 1817, il est incarcéré dans les prisons de Neuchâtel. Il est également impliqué dans un procès de faux-monnayeurs à Besançon, si bien que son extradition pourrait être prochainement demandée. A partir du 12 août 1817, il est soumis aux interrogatoires d'usage. Il déclare ne s'être jamais caché depuis son décret il y a deux ans et que sa femme et ses parents l'ont empêché de se rendre. Il nie avoir blanchi des métaux, laminé du laiton et du cuivre, coupé des pièces rondes, etc. Depuis sa dernière détention, il n'a plus du tout travaillé sur les métaux.

Il reconnaît avoir emprunté à un certain Charles Frédéric BOREL deux ouvrages, le premier d'Antoine DE BAUME, "Manuel de chimie", le second traitant d'alchimie et d'astrologie judiciaire. Le 23 août 1817, ledit Charles Frédéric BOREL témoigne contre lui: il l'a vu frotter des métaux sur une pierre noirâtre qui pourrait être une pierre de touche. Jaques Henri persiste à nier les faits qui lui sont incriminés. Quant à la lettre de CORNEVAUD, marchand d'eau-de-vie à Geney, il affirme ne pas connaître ce personnage. Beaucoup de Français viennent chez lui pour se soigner et il ne se souvient pas du nom de chacun.

Le 28 août 1817, il est amené à l'Hôtel de Ville et y apprend sa libération. Malgré les fortes présomptions qui pèsent sur lui, aucune preuve n'a été amenée contre lui. Il restera cependant pendant 4 ans sous l'oeil de la justice, pour un plus ample informé.

Jaques Henri est un médecin apprécié. Sa renommée s'étend au loin. Il se rend fréquemment en Franche-Comté jusqu'à Arbois pour soigner des malades. De nombreux patients viennent chez lui. Pourtant sa situation matérielle est précaire. Il a pratiquement dilapidé l'héritage paternel. L'entente avec sa femme n'est pas bonne. Toutes ces tribulations ont entamé son moral. Il met fin à ses jours dans la nuit du 25 au 26 juin 1822. On le trouve pendu dans la forêt du Burcle, près de Couvet. Son corps est conduit sans cérémonie au cimetière dans la nuit du 28 au 29 juin.

Il laisse une veuve âgée de 41 ans, l'aîné de ses enfants a 18 ans, la cadette 7 ans. La famille est pratiquement sans ressources. Nous aborderons lors de notre prochaine séance la destinée de sa femme et de ses enfants.



Fête célébrée à La Chaux-de-Fonds le 3 décembre 1792
La Carmagnole (A. Girardet)

DESCRIPTION DES TOMBES DE L'ANCIEN TEMPLE DE COLOMBIER

par Germain HAUSMANN

Sources : AE Neuchâtel, Manuel de Justice, n° 23 : registre civil et seigneurial de la Justice de Colombier, commencé le 23 septembre 1818 et terminé à la date du 28 octobre 1831, p. 745-750.

Lors d'une recherche généalogique nous avons trouvé dans un registre de Justice de Colombier le texte suivant qu'il nous a paru intéressant de publier :

[p. 745]

“Procès-verbal de la levée des tombes”
“et exhumation des ossements des corps ensevelis”
“dans l'ancien temple de Colombier”
“du 4^e juin mil huit cent vingt-huit”

“Aujourd'hui, quatrième juin de l'année mil huit cent vingt-huit, s'agissant de faire l'ouverture des tombes renfermées dans l'enceinte du temple de Colombier et de procéder à la translation dans le cimetière des ossements qu'elles renferment, translation qui doit précéder la démolition dudit temple, le Conseil d'Etat, sur la direction qui lui a été demandée par l'honorable Communauté de Colombier, ayant chargé noble et vertueux César D'IVERNOIS, conseiller d'Etat et maire en cette juridiction pour Sa Majesté le Roi de Prusse, notre souverain prince et seigneur, de pourvoir à ce que la translation de ces ossements se fit avec décence, mais sans aucune espèce de cérémonie, il a nommé le sieur Jean Henri CLAUDON, membre de la Cour de justice de ce lieu, pour porter présence à cette translation de même qu'à l'ouverture des tombes et il l'a chargé de représenter le gouvernement dans cette occasion.”

“En conséquence, ledit jour, dès les huit heures du matin, mondit sieur CLAUDON, accompagné du greffier soussigné pour dresser procès-verbal de cette opération et du sautier François Louis BOREL se sont rencontrés dans le temple après s'être adjoints deux ouvriers pour faire les fouilles, savoir les nommés Josué VUITHIER et Jonas MIEVILLE.”

“De la part de l'honorable Communauté de Colombier, les sieurs [p. 746] Henri JOUX et Samuel MOREL, modernes gouverneurs, s'y sont aussi rencontrés.”

“Monsieur George DE CHAILLET, conseiller d'Etat, ayant manifesté le désir que l'on commençât l'opération par les deux tombes sous les n° 1 et 2 où reposaient des parens de sa famille, c'est ce qui a eu lieu en sa présence; et il ne s'est trouvé dans l'une et l'autre que les ossements d'un seul corps, quoique l'inscription du n° 1 fût de nature à faire entendre que cette tombe renfermoit deux corps, en observant quant au n° 2 que cette tombe parraissait avoir été fouillée par ci-devant, vu que les ossements en étaient dispersés.”

“Inscription gravée sur la pierre qui recouvroit la tombe n° 1, la première dans la nef, du côté du choeur. Voyez le tableau annexé au verbal: “

“Nobiles conjuges,”
“Abrahamus Chailletus,”
“majoris ditionis La Coste,”
“et”
“Margaretha Bariller,”
“pio conjugio per 48 annos juncti,”
“morte disjoncti : hic rejuncti, aeternam”
“cum Christo conjunctionem”
“expectant.”
“Obiit illa prior XIII apr. anno MDCLXXIV,”
“aetate 68 mens. 4,”
“ille secutus XXIII januar anno MDCLXXXV,”
“aetate 80 mens. 3 die 12.”

[Cf. traduction à la fin de l'article]

“Inscription du n° 2”
“ICY GIT LE CORPS”
“DE NOBLE”
“JEAN HENRI”
“CHAILLET,”
“MAIRE DE LA COTE”
“et Conseiller d'Etat”
“DE S.A.S.,”
“Décédé le Xouj [?] d'Octobre”

“MDCLXXXIX,”
“Aagé de LXIII ans.”

[p. 747] “Inscription n° 3 ”

“YCY GIT LE CORPS”
“de [blanc dans le texte] et vertueux”
“FELIX THOMASSET,”
“de Colombier, bourgeois”
“de la Ville de Neuchâtel,”
“LIEUTENANT pour S.A.S.”
“en la Justice dudit Colombier,”
“Décédé le 21 de Novembre”
“MDCLXXXVIII,”
“Aagé de LXIII ans”

“L’on a trouvé dans la fosse du n° 3 ci-dessus quelques ossements, mais d’une personne seulement.”

“En levant une pierre qui recouvrait une petite porte pratiquée dans le mur du côté du Nord du choeur et près de la tombe n° 3, il s’est trouvé une pierre en forme de piédestal peinte en fresque de différentes couleurs portant une inscription en lettres gothiques de couleur blanche sur un fond rouge.”

“n° 4”

“L’on a aperçu aucune trace d’inscription sur cette tombe qui est en pierre jaune, mais seulement des armoiries en relief qui sont deux haches d’arme placées en croix dans un écusson, le tout déjà un peu effacé.” [sans doute les armes de la famille D’ACHEY, dont un membre fut seigneur de Colombier]

“En fouillant, il s’est trouvé quelques ossements d’une personne seulement.”

“n° 5 au devant de la chaire”

“L’on n’a aperçu aucune trace d’inscription sur la pierre de cette tombe qui est en pierre jaune. Les armoiries qui y figuroient paraissent avoir été piquées. Trouvé en fouillant les ossements d’un corps seulement.”

“n° 6”

“La pierre porte les armoiries de Colombier; elle a été entaillée environ la moitié de sa largeur pour recevoir l’un des piliers de la Salle de communion; à l’un des bouts existe la place où il y avoit précédemment une boucle pour la lever.”

[p. 748] “Elle ne porte d’ailleurs aucune inscription.”

“L’on a trouvé en fouillant dans cette tombe les ossements d’un seul corps à environ 4 pieds de profondeur et, au dessus, étoit placée une épée de forme antique avec quelques fragments de maroquin qui paraissent être les débris du ceinturon et un éperon.”

“n° 7”

“Dans le haut de la pierre, on distingue des armoiries qui se composent d’un scorpion dans un écusson en relief [armoiries de la famille GUINAND] et, plus bas, cette inscription :”

[Le texte fait le tour de la pierre, tout d’abord à droite] “PIERRE GUYNAND, BOURGEOIS DE NEUCHÂTEL ET VALANGIN, LIEUTENANT” [puis au bas] “ET RECEVEUR DE COLOMBIER,” [puis à gauche] “MORT ESTANT MAYRE S: A: Sér. AUX BRENETS,” [enfin au milieu] :

“DECET.. [blanc] DE”
“NOVEMBRE 1673,”
“AGÉ DE 60 ANS”
“ET CINQ MOIS, LAISSANT”
“POUR SA VEUFVE”
“DAMOISELLE”
“Salomé Hory”

“Dans la tombe n° 7 ci-dessus, l’on a trouvé en fouillant un corps à une grande profondeur, tourné au levant et dans la direction de l’église.”

“n° 8”

“Nulle inscription quelconque sur la pierre, mais seulement les armoiries de la maison de Colombier et un écusson et une croix en sautoir, le tout en [p. 749] relief sur pierre jaune.”

“Trouvé les ossements d’un corps tourné au levant d’une dimension extrêmement forte.”

“n° 9”

“Sans aucune inscription sur la pierre qui est en deux morceaux; l’on a trouvé en fouillant quelques ossements d’une personne.”

“n° 10”

“L’inscription et les armoiries qui paraissent avoir existé sur la pierre ont été piquées; trouvé en fouillant les ossements d’un corps.”

“n° 11”

“Cette tombe est recouverte par une pierre jaune, sur laquelle il paroît que les armoiries ont été piquées et où l’on aperçoit aucune inscription; trouvé les ossements d’un corps.”

“n° 12”

“Cette tombe est aussi recouverte d’une pierre jaune sur laquelle on n’aperçoit aucune trace d’inscription ni d’armoiries.”

“NB. : Dans ces trois dernières tombes, les corps paraissent avoir été mêlés.”

“Inscription n° 13”

“Depositum”

“SAMUELIS TRIBOLETI,”

“Badensibus quondam praefecti”

“Js, [?] posteaquam patriae suae bono”

“acerrimam mentem consecrasset”

“quod cives olim Rrm Pblm optimi”

“fatum e expert [?] ne frustra semper”

“eorum exemplo eorum vixisset. Im”

“secundis non erat elatus, nec”

“dejectus in adversis, memor”

“mundana non esse nissi vana.”

“Viduam reliquit pientissimam”

“Ursulam a Graffenried, exqua”

“superstites filii II, IVque filiae.”

“Obiit epochae nostra anno 1673,”

“annos cum numerasset 54.”

“Bene de eo sperale cujus sola”

“spet fuit Christus.”

[cf. traduction donnée pages suivantes]

[p. 750] “n° 14”

“Aucune inscription ni armoiries”

“n° 15”

“Pierre en roc marbré au haut de laquelle sont gravées des armoiries et, plus bas, cette inscription :”

“Tici gît le corps de noble Jonas”

“De Montmollin, Receveur”

“pour S:A:S: à Colombier,”

“décédé le vingt-unième Jour de”

“Juin, l’an 1676, âgé de 33. ans”

“n° 16”

“Aucune trace d’inscription”

“n° 17”

“On remarque sur cette pierre quelques vestiges d’inscription et d’une légende tellement effacés qu’ils sont indéchiffrables; dans cette tombe, il s’est trouvé les ossements de deux corps tournés en cens [sic] contraire.”

“Les fouilles étant terminées, tous les ossements qui ont été retirés des tombes ci-devant mentionnées ont été placés dans une grande bière préparée à cet usage, et ensuite conduits avec ordre et décence dans une fosse du cimetière de la Commune, et cela, en présence de mondit sieur le justicier CLAUDON, des sieurs Henry JOUX et Samuel MOREL, modernes gouverneurs, du greffier et du sautier.”

“Et, quant à l'épée et autres objets trouvés dans les tombes, ils ont été provisoirement déposés au greffe.”

Dans l'article de Louis BOREL, «Notice sur Colombier», dans *Musée neuchâtelois* 1876, p. 200 et 201, on trouve les traductions suivantes des inscriptions n^{os} 1 et 13 :

“Les nobles époux,”

“Abraham Chaillet,”

“maire de La Côte,”

“et”

“Marguerite Barillier,”

“unis en pieux mariage pendant 48 ans,”

“séparés par la mort, ici rejoints,”

“attendent la réunion éternelle”

“avec Christ.”

“Elle mourut la première le 23 avril 1674”

“à l'âge de 68 ans 4 mois.”

“Il suivit le 23 janvier 1685”

“à l'âge de 80 ans 3 mois et 12 jours.”

“Ici repose”

“Samuel Tribolet,”

“autrefois bailli de Baden.”

“Après qu'il eut consacré son esprit”

“très ardent au bien de sa patrie,”

“il éprouva ce qu'ont éprouvé”

“autrefois les meilleurs citoyens des républiques -”

“afin qu'il tirât profit de leur exemple.”

“Il ne fut point enorgueilli dans la prospérité, ni”

“abattu dans l'adversité,”

“se souvenant que les choses de ce monde ne sont que vanité.”

“Il laissa une veuve très pieuse,”

“Ursule de Graffenried, dont”

“lui survécut deux fils et quatre filles.”

“Il mourut l'an 1673 de notre ère,”

“à l'âge de 54 ans.”

“Espérez bien de celui dont”

“le Christ fut la seule espérance.”

REUNION DU 17 OCTOBRE 1997

par Germain HAUSMANN

Présents : 14 personnes

Excusé : 1 personne

En l'absence de M. Nicolas JUNOD, notre vice-président ouvre la séance. Il passe tout de suite la parole à Madame Monique BEGUIN qui poursuit sa conférence sur ses ancêtres BOREL. Elle nous parle en particulier de Charles Aimé (1812-1867), accusé de menées révolutionnaires à Paris, ainsi que de sa famille. Toute personne intéressée pourra en savoir plus en consultant l'ouvrage déposé aux Archives de l'Etat, à la Bibliothèque du Locle et à celle de Neuchâtel (Pierre Arnold BOREL, Jacqueline BOREL, Monique BEGUIN, *Les descendants de Valcherius BOREL, 700 ans d'histoire d'une famille de Couvet, bourgeoise de Neuchâtel, 1291-1991*, tome V, à paraître).

Après cet exposé, M. Bernard DE MONTMOLLIN s'étonne du nombre et de la précision des renseignements que notre conférencière a trouvés. Il précise cependant que la révolution de 1831 s'est déroulée en trois phases: tout d'abord, il y eut le 28 juin l'élection du Corps législatif. Ce dernier ne prenant pas les décisions espérées, en ne réglant pas en particulier le problème de la double appartenance du canton (à la Prusse et à la Suisse), les Républicains fomentent et mènent à terme un coup d'Etat militaire le 12 septembre 1831. Après un premier règlement du conflit, BOURQUIN prend une seconde fois les armes en décembre. Sa troupe, mal préparée, composée souvent de civils, est défaite dans des combats qui eurent lieu près de Boudry et de Couvet. C'est ensuite qu'une répression s'abattit sur les patriotes.

Pour sa part, M. CLERC aborde plusieurs points: contrairement à une opinion trop répandue, la majorité n'est pas fixée à l'âge de 20 ans. En réalité, il existe plusieurs majorités, la majorité civile, la majorité politique, la majorité matrimoniale, etc., fixées souvent à des âges différents. Il convient donc de ne pas les confondre. En deuxième lieu, il précise que lorsque l'on parle du retour des cendres de l'Empereur - Napoléon n'a jamais été incinéré - il s'agit bien de ses restes. Quant à l'interdiction d'extrader des nationaux, elle subsiste jusqu'à aujourd'hui. Cette règle est cependant en discussion et elle pourrait changer dans les années à venir. Précisons que l'expulsion de BOREL fut une décision uniquement politique, sans qu'il y ait eu intervention judiciaire. La demande de dédommagement engagée par la suite par BOREL est

fort intéressante. C'est une formule très actuelle qu'on ne s'attend pas à trouver au XIX^e siècle. Enfin, il indique à notre conférencière un moyen de découvrir une date de décès à Paris; les archives d'état civil qui ont brûlé peuvent être avantagusement remplacées par celles des pompes funèbres.

M. PORTMANN termine en nous indiquant quelques-unes de nos prochaines rencontres et lève la séance à 21 heures 45.



Portrait d'Alphonse BOURQUIN
héros de la révolution manquée de 1831

(Histoire du Pays de Neuchâtel, tome 3, Editions Gilles Attinger 1993)

DES REPUBLICAINS CHEZ LES BOREL DEUXIEME PARTIE : LA FEMME ET LES ENFANTS DE JAQUES HENRI BOREL

Conférence de Madame Monique BEGUIN née BOREL

Décrivons tout d'abord les sources qui furent utilisées pour cette conférence. En 1994, paraissaient deux biographies concernant le roi Louis Philippe. La première (André CASTELOT, *LOUIS-PHILIPPE, LE MECONNU*, Paris 1994) ne parle pas de l'attentat perpétré contre celui-ci en 1840. L'autre (Guy ANTONETTI, *LOUIS PHILIPPE*, Paris 1994), somme très détaillée de plus de 1000 pages, cite à plusieurs reprises le nom de l'initiateur de cette tentative, DARMES, mais ne dit rien du rôle de ses comparses. Cet auteur, contacté par notre conférencière, lui indiqua que de nombreuses pièces concernant Charles Aimé BOREL, impliqué dans cet attentat, se trouvaient aux Archives nationales, dans la série des archives de la Chambre des Pairs (sous les cotes CC 772/1, CC 773/3, CC 780/4). Elle se décida à faire le voyage à Paris. En octobre 1996, elle alla avec Monsieur Pierre-Arnold BOREL à la pêche aux documents, pêche qui se révéla vite miraculeuse (enfin presque), car on y découvrit, à côté de pièces de procédure, un ensemble de 20 lettres écrites par divers membres de la famille BOREL. Elles avaient été saisies lors d'une perquisition effectuée en novembre 1840 au domicile de Charles BOREL, frère de l'accusé. Elles concernent la période allant de 1824 à 1840.

Des faits historiques y sont décrits, par exemple les événements de 1831. Le 24 octobre 1831, Horace narre la descente des insurgés sur Neuchâtel dans la nuit du 12 au 13 septembre 1831, leur entrée au château après pourparlers avec POURTALES et cela sans un seul coup de feu. Horace dit qu'ils étaient 250 à 260 en arrivant à Neuchâtel et pour finir 2361 !

Quelques temps plus tard, la situation est moins euphorisante. Le 5 février 1832, Sophie écrit qu'elle et sa mère sont seules à la maison. Ses quatre frères sont exilés : Aimé à Besançon, Horace à Pontarlier, Virgile et Auguste dans le canton de Vaud. La plupart des hommes de la commune sont hors du canton, il n'en reste qu'une dizaine à Couvet. Sophie se plaint qu'elle et la population ont été traitées comme des Turcs et non comme des Chrétiens; en outre, le courrier de sa mère est ouvert.

Dans une lettre du 1 mars 1832, Horace raconte l'arrestation de Frédéric ROESSINGER, un des chefs républicains. Il a été arrêté à 9 heures du soir et

conduit du côté de Berlin. Il ne portait ni pantalon, ni habit, ni même, à ce qu'on dit, de souliers, seulement des bas et une robe de chambre. Condamné à mort, sa peine a été commuée en détention à perpétuité. Le village de Couvet a été criblé de balles. Les Prussiens ont dénombré 68 morts dans leurs rangs, dont un certain CUSEROPH, aide de camp de DE PFUEL, venu de Prusse. Par contre, pas une seule victime dans le camp opposé. Horace se plaint de la barbarie des Prussiens et traite son oncle Alexandre et ses cousins (de tendance royaliste) de cochons qui font la chasse aux fuyards libéraux.

Mais ces lettres nous permettent surtout de nous immiscer dans la famille BOREL et de décrire de façon très circonstanciée chacun de ses membres. Lors de notre précédente conférence, nous vous avons parlé de Jaques Henri BOREL, mort jeune à l'âge de 43 ans. Il laisse une veuve, Nanette née YERSIN (1781-1845) et 6 enfants: Charles Frédéric (né en 1804), Alexandre Virgile (1806-1874), Auguste Frédéric (né en 1808), Frédéric Horace (1810-1881), Charles Aimé (1812-1867) et Louise Sophie Clémentine (née en 1815). Nous allons ci-dessous décrire successivement chacun de ces personnages.

Nanette travaille en journée deux ans après le décès de son mari. Malgré cela, sa situation pécuniaire est précaire. Elle est sans cesse à court d'argent. Elle emprunte, elle demande des secours à ses enfants. Heureusement, Virgile, une fois adulte, l'aide financièrement, payant régulièrement son loyer. Dans une de ses lettres, elle parle du décès d'un certain MONTANDON, dont elle dit : "Voilà un aristocrate de moins". Nanette est donc aussi républicaine que ses fils. Elle mourra à Couvet le 22 juillet 1845.

L'aîné de ses enfants, Charles Frédéric, appelé Charles, né le 15 décembre 1804, a appris le métier de forgeron. En 1824, il s'expatrie en France, il travaille d'abord comme ouvrier-forgeron à Nancy, chez M. PIGNOLET. Depuis 1828, il vit à Paris, d'abord à la rue Vieille du Temple n° 97, puis rue de Nancy à la Petite Villette, en 1832 rue d'Orléans-Saint-Marcel n° 25. Enfin, en 1835, il s'établit comme marchand de vin, traiteur et logeur rue de la Goutte d'Or n° 37, commune de La Chapelle-Saint-Denis. Sa femme, ou plutôt sa compagne, se nomme Claire PASSOT. Elle est née en 1805, connaît Charles depuis 1830 et a une fille appelée Anastasie Marie BERTRAND, née d'une autre liaison en 1823. C'est plutôt elle qui s'occupe du commerce, alors que Charles continue à travailler comme forgeron.

Après l'attentat perpétré par DARMES, en conséquence des soupçons qui pèsent sur son frère Charles Aimé, des perquisitions ont été faites à son domicile. Une première le 26 novembre 1840 permet la saisie de 26 pièces actuellement aux Archives nationales à Paris. Une autre fouille, le 19 janvier

1841, se solde par la découverte de deux pistolets trouvés sous le lit et appartenant à Charles Aimé. Charles, sa compagne et sa belle-fille sont appelés à comparaître devant la Cour des Pairs, à plusieurs reprises. Ils sont mis en présence de DARMES qu'ils reconnaissent comme un homme qui est venu se désaltérer chez eux.

En novembre 1840, Charles se plaint de toutes les tracasseries qu'il doit subir. Ses logeurs sont partis dès la première perquisition. Ses comparutions à la Cour des Pairs lui font perdre et son temps et son argent. Nous ne connaissons pas la destinée ultérieure de ce personnage.

Alexandre Virgile, dit Virgile, est né le 11 novembre 1806 et a été baptisé à Môtiers; il épouse le 26 juin 1838 Henriette THORENS, de Concise. En septembre 1824, il apprend le métier de mécanicien. Il envisage de s'établir à son compte après avoir travaillé deux ou trois ans. Il pense en effet reprendre l'atelier de son maître qui se fait vieux. Sa situation financière et celle de sa mère semblent être alors très précaires. Huit ans plus tard, en 1836, changement complet. Virgile a beaucoup d'ouvrage, son atelier compte sept ou huit ouvriers. Il cherche à vendre des outils à Paris par l'intermédiaire de ses frères. En août 1839, il a inventé une fraise destinée à arrondir les dentures des roues d'horlogerie. En une minute, il peut traiter une roue de façon tout à fait satisfaisante. Il aimerait passer à Versailles, mais ce projet n'aura pas de suite et il se contente d'envoyer régulièrement outils et montres dans la capitale française. Virgile meurt à Saint-Aubin le 29 mai 1874. C'est le père du fondateur de la fabrique de câbles de Cortaillod et l'ancêtre de notre conférencière (cf. notre bulletin, n° 4-5, décembre 1996, p. 67-76). Madame BEGUIN a déjà relaté sa vie dans : Pierre-Arnold BOREL, Jacqueline BOREL, *LES DESCENDANTS DE VALCHERIUS BOREL, 700 ANS D'HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE COUVET, BOURGEOISE DE NEUCHÂTEL, 1291-1991*, chez l'auteur, tome IV, p. 50-51).

Auguste Frédéric, dit Auguste, naît le 5 septembre 1808 et apprend le métier de faiseur d'outils. C'est le vilain petit canard de la famille. D'après la correspondance de ses frères et soeur, il ne cause que des chagrins à ses proches : "Il se conduit toujours plus mal; il ne peut pas avoir un sol dans sa poche et mange tout; il n'a pas un fil d'habits qui lui appartienne; et encore il nous insulte à l'ordinaire. Il ne cherche pas à travailler; au contraire, pendant qu'il peut manger ici, il est content".

En 1831, il est emprisonné durant cinq à six semaines à la prison de Neuchâtel, car, étant ivre, il a tenu des propos insultants à l'encontre du Roi. Il est relâché, mais subit une mesure de bannissement. Il s'expatrie dans le canton de Vaud. Le 14 février 1832, il est décrété de prise de corps par le

Conseil d'Etat : "le nommé Auguste BOREL a participé à l'exécution du complot qui a éclaté en décembre dernier. ... En particulier, il a été vu à Plancemont le 17 décembre, prenant part aux fouilles qui s'y faisaient, mêlant à cela des propos menaçants et s'introduisant dans une maison le sabre nud à la main. Et ... le 18 décembre, il a été vu à Couvet dans les rangs des insurgés et au nombre de ceux qui se sont emparés des fusils du 4^e Département militaire". En 1833, il est à Naples, sa famille l'apprend par une tierce personne. Horace écrit que lors de son départ, il lui a pris sa bourse et deux montres. Dès 1838, on le retrouve à Paris où il a rejoint ses deux frères, Charles et Charles Aimé.

Frédéric Horace dit Frédéric ou Fritz Horace, est né le 28 juillet 1810. Il est mécanicien et faiseur d'outils. Le 8 janvier 1831, il obtient un passeport pour se rendre à Rome. Il n'y restera pas longtemps, car il participe aux événements de 1831, huit mois plus tard. A la suite de ces faits, il doit s'expatrier à Pontarlier. Il revient assez vite au Vallon et travaille avec Virgile. Mais, en 1833, cette collaboration cesse. Horace ne semble pas avoir de bonnes fréquentations et a même un enfant illégitime. En 1835, il a beaucoup de travail, il emploie trois ouvriers qu'il loge. Au début de l'année 1836, à la suite de la découverte d'un faux en écriture, il se sauve sans doute en Italie, abandonnant sa première femme enceinte et son fils, mais, dès octobre 1836, il est de retour au pays. Après son deuxième mariage, il s'établit aux Seignes-des-Gras au Val de Morteau. En 1872, on le voit à Prêles BE, puis il passe à Chevroux VD où il meurt le 16 décembre 1881. Dans la seconde moitié de sa vie, sa principale occupation semble avoir été la vente de boîtes à musique, dont certaines jouent des airs républicains.

Horace a eu une vie sentimentale assez chargée: le 22 avril 1834, il épouse Rose Sophie BOREL, qui mourra le 25 décembre 1841. De cette première union, naissent deux fils : François Albert (né le 4 février 1835) et James Henri (né le 4 février 1836). Veuf, Horace se remarie le 21 août 1844 aux Gras avec Sophie Eléonore BARON, fileuse au Grand Mont des Gras, âgée de 33 ans. Bien que majeur civilement (il a 34 ans), Horace reçoit le consentement de sa mère à ses épousailles. Un fils est né avant leur mariage, Léon (né le 1^{er} juillet 1844). Ce dernier, tourneur sur métaux, se mariera aux Gras le 10 janvier 1872 avec Louise Sylvie (Sophie) MAILLE, tailleuse. Ils auront trois filles : Sophie Marie, Maria Alice et Emma Herminie (morte en bas âge). Sophie Eléonore, épouse d'Horace, décède en 1846. Aussi, Horace peut convoler en troisièmes noces le 8 novembre 1849 avec Rose Henriette PERRUDET, fille de Pierre Frédéric.

Après Horace, naît Charles Aimé. Nous allons évoquer par la suite sa vie aventureuse, mais nous allons d'abord parler de la benjamine, Louise Sophie Clémentine, dite Sophie (née le 28 avril 1815). Elle apprend le métier de

tailleuse, mais manque chroniquement de travail. Elle partirait volontiers comme institutrice; cependant, elle ne se sent pas assez instruite. Pourtant, en 1840, elle demande un passeport pour aller enseigner le français en Autriche où l'on perd sa trace.

Revenons à Charles Aimé; il est né le 14 décembre 1812 et a été baptisé en l'église de Môtiers. En 1829, il apprend le métier de taillandier. Il se mêle aux événements de 1831 et doit se réfugier à l'étranger. Revenu au Val-de-Travers, il se signale dans la nuit du 12 au 13 décembre 1831 pour avoir "assailli la maison d'Auguste BOREL, terrinier, à Couvet et ... enfoncé les fenêtres". Décrété de prise de corps, il est introuvable, car il s'est empressé de quitter le pays. Voici son signalement : 19 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux châains, front ordinaire, sourcils châains, yeux roux, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint basané. Un document de 1833 (AENeuchâtel, Série *Événements* 1831-1848, dossier 11/XII) nous apprend qu'il habite maintenant à Lunel dans le Languedoc où quelqu'un de sa famille a un établissement. Toutes nos recherches ne nous ont pas permis de confirmer ce fait. D'après les dires de Charles Aimé, en prenant la fuite, il se réfugie d'abord à Besançon où l'ouvrage fait défaut, puis dans le canton de Vaud. En 1833, il séjourne aux Gras. Enfin, en 1834, il s'installe à Paris, rue Rochechouart n° 47, puis chez son frère Charles, à La Chapelle.

Il se marie civilement le 22 décembre 1838 à Paris avec Anne Séraphine JUIN, fille de Louis Claude, née le 31 janvier 1818, tailleuse d'habit. Leur union est bénie dans l'église de l'Oratoire. Ils vont habiter rue Neuve Coquenard, impasse de l'Ecole n° 5. En se mariant, il contracte des dettes assez lourdes pour acquérir son mobilier. Chaque mois il doit rembourser 50 francs et il lui reste peu de chose pour vivre. Par sa femme, nous savons qu'il a un caractère froid et réservé. D'autres disent qu'il parle peu, qu'il est d'un naturel doux et tranquille. Au début de 1840, une fille dont le prénom est inconnu naît dans son foyer.

A cette époque, il travaille 12 heures par jour chez Madame COLLIER, fabricant de machines. Il gagne 2.50 francs par jour. Le 2 septembre 1840, des "coalitions", des grèves secouent le monde ouvrier. Ce jour-là, Charles Aimé ne travaille que de 6 à 8 heures du matin, puis se rend à ces rassemblements avec les ouvriers mécaniciens. Au cours de cette manifestation, il monte sur un tonneau et harangue la foule, dans un sens modéré, prétendra-t-il par la suite. Le lendemain, il suit les ouvriers qui sèment le trouble devant les ateliers PIHET, envahissent l'usine et débauchent les ouvriers. Un sergent de Ville, grièvement atteint, décèdera quelques jours plus tard.

Prenant peur, Charles Aimé modifie son allure. Il paraît se cacher, délaisse son emploi, se rend chez son frère Charles à La Chapelle, où il reste huit jours. Puis il quitte Paris. Le 10 septembre, sous le nom de TESSIER, ouvrier charron, il arrive à Ham. Grâce à l'une de ses connaissances, Louis Auguste François RACARIE, mécanicien, il est embauché par le sieur BERNARD. Mais la ville de Ham regorge de forces de police, ce qui n'est pas pour rassurer Charles Aimé.

Quelle est la cause de ce déploiement ? A ce propos, il faut rappeler brièvement un fait historique qui s'est déroulé en France à cette époque : en mai 1840, l'annonce du retour des cendres de Napoléon provoque une vague d'enthousiasme napoléonien, ce qui décide le prince Louis Napoléon, neveu de l'Empereur, d'essayer de rallier à sa cause le 42^e régiment de ligne à Boulogne. Le 6 août 1840, la tentative échoue lamentablement et le prince est incarcéré au fort de Ham.

Les forces de police sont donc là pour garder ce BONAPARTE, mais Charles Aimé préfère s'éloigner. Accompagné de RACARIE, il quitte la ville à pied et va chercher de l'embauche à Péronne, à Bapaume, à Arras, à Douai, à Saint-Omer, à Ecuil et à Boulogne-sur-Mer (le 3 octobre). Leurs espérances sont partout déçues, car soit le travail manque, soit il est trop mal payé.

A Boulogne, Charles Aimé propose une solution: il aimerait rejoindre Le Havre par mer. Il y a des connaissances et espère bien trouver un emploi. Mais, ce projet ne se réalise pas. A court d'argent après dix jours, Charles Aimé et RACARIE se décident à rentrer à Paris à pied. Le 15 octobre 1840, cette date est très importante, ils atteignent Beauvais en fin de journée. A 21 heures, ils prennent place dans la diligence qui descend à Paris. RACARIE s'est fait inscrire sous son nom, Charles Aimé sous celui de TESSIER. Tous deux arrivent à Paris vers 6 heures du matin, le 16 octobre. Là, ils se séparent.

Charles Aimé se rend en premier lieu chez son frère Charles qui lui apprend qu'un attentat contre Louis-Philippe a été commis la veille. Rappelons que ce Roi a été victime durant son règne de sept tentatives d'assassinat à l'arme à feu, la première en 1832, la dernière en 1846. Le 15 octobre 1840, vers 6 heures du soir, accompagné de la Reine et de S.A.R. Madame Adélaïde, il quitte le palais des Tuileries pour se rendre à Saint-Cloud. Les voitures arrivant à l'angle du jardin, une forte explosion retentit. Un homme vient de tirer en direction du monarque. Son arme trop chargée (5 balles et huit chevrotines) éclate entre ses mains. Blessé, dans un état d'exaltation extrême, il ne s'enfuit pas et est tout de suite arrêté. Il s'agit d'Ennemond Marius DARMES, âgé de 43 ans, un Marseillais demeurant à Paris, rue Paradis Poissonnière n° 41. On trouve sur lui deux pistolets chargés, un poignard, trois clés, 3.70 francs,

3 liards, une brochure intitulée *Histoire de la conspiration du général MALLET* par DOURILLE et un texte écrit à la main : *Qualité de l'homme vraiment moral* dont nous reparlerons par la suite.

La justice doit désormais savoir si DARMES a agi seul ou a eu des complices. Il appartient à une société secrète, la Société des communistes ou travailleurs égalitaires, qui organise les travailleurs en "métiers" composé de 7 membres, dont le chef s'appelle "ouvrier". Quatre métiers composent une "fabrique", quatre fabriques une "division". La direction suprême appartient à un comité supérieur inconnu des sectionnaires.

Bien que DARMES soutienne avoir agi seul, d'autres membres de cette société sont arrêtés. A part un, ce sont tous des mécaniciens. Au cours de leurs interrogatoires, on leur demande entre autres s'ils connaissent Charles Aimé. Après quelques dénégations, certains reconnaissent le connaître comme un bon ouvrier. Six seront relâchés; deux, jugés le 29 mai 1841, seront déchargés de toute accusation. Seul, DARMES sera condamné à mort et exécuté le 31 mai 1841.

Après une visite auprès de sa femme, Charles Aimé s'est réfugié chez son frère. Il ne sort plus, il passe son temps à lire et évite d'être vu. Craignant d'être poursuivi, il préfère s'éloigner de Paris le 22 ou le 23 octobre. Mais, il ne peut revenir sans autre au pays. Arrivé à Pontarlier, il entreprend les démarches nécessaires pour clarifier sa situation. Il envoie une requête au Conseil d'Etat, dans laquelle il invoque à sa décharge ses huit ans d'exil, le repentir qu'il éprouve et promet de ne plus donner un sujet de plainte. Le 2 décembre 1840, le gouvernement neuchâtelois le libère du décret de prise de corps, à condition qu'il prête en ouverte Justice du Val-de-Travers un nouveau serment au Roi et à l'Etat. Il est convié à se présenter à Môtiers le 17 décembre suivant.

Mais, le 15 décembre, soit deux jours avant cette prestation de serment, l'ambassadeur de France, le comte MORTIER, demande au Conseil d'Etat son extradition, car dès le 27 novembre, un mandat d'arrêt a été lancé contre lui, prévenu de complicité dans l'attentat commis par DARMES. Bien que le traité entre la France et la Suisse ne prévoit pas l'extradition pour un cas pareil, le gouvernement neuchâtelois n'hésite pas et donne son aval à cette sentence.

Sans méfiance, Charles Aimé se présente le 17 à l'audience de la Cour de justice de Môtiers. Il est immédiatement arrêté et incarcéré à Neuchâtel. Le 20 décembre 1840, à minuit, accompagné de deux gendarmes, il est placé dans la malle-poste de Pontarlier où il est remis aux autorités françaises. Deux heures après, il repart pour Besançon. La plus grande partie du voyage, Charles Aimé est rêveur ou assoupi. Par moments, il parle de mécanique.

Après quatre jours passés dans les geôles bisontines, il reprend la route en direction de Paris où il sera incarcéré à la Conciergerie.

Après avoir livré discrètement et rapidement Charles Aimé à la France, le Conseil d'Etat considère que l'incident est clos. En réalité, l'affaire ne fait que commencer. Cette arrestation est illégale à plus d'un titre: tout Neuchâtelois jouit de certains privilèges. Ainsi, dans un délai de 3 jours, toute incarcération doit être soumise à l'appréciation d'une cour de justice, en l'occurrence les Quatre Ministraux. En outre, les bourgeois de Neuchâtel (comme tous les BOREL, Charles Aimé fait partie de cette corporation) doivent être jugés par leur propre cour de justice, soit par le Conseil Etroit dit aussi Conseil des Vingt-Quatre. Charles Aimé n'a bénéficié d'aucune de ces prérogatives. Aussi, les autorités de la Ville de Neuchâtel protestent énergiquement. Pour eux, il ne s'agit pas de défendre un individu dont ils ne soutiennent ni l'action ni les opinions politiques, mais de rétablir leurs droits. L'affaire va durer. Une ordonnance signée à Elbing le 12 juin 1845 et enregistrée par le Conseil d'Etat le 7 juillet mettra fin à quatre ans de conflit et fixera définitivement les conditions d'extradition.

Mais revenons à Charles Aimé. Il croupit dans les cachots de la Conciergerie et ne reçoit qu'un mauvais repas par jour. Du 26 décembre 1840 au 20 février 1841, il va subir neuf interrogatoires. Que lui reproche-t-on ? Tout d'abord, on s'interroge sur ses liens avec DARMES, sur son appartenance à la Société des communistes, enfin sur la fabrication de poudre fulminante. Quant à sa participation au meurtre du sergent de Ville lors des grèves de septembre 1840, deux témoins atténuent fortement les préventions qui pesaient contre lui.

Après trois interrogatoires au cours desquels il nie l'évidence, il fait des aveux lors du quatrième le 13 janvier 1841. Il dit connaître DARMES depuis longtemps. C'est lui qui a remis à l'exalté le règlement de la Société des communistes, ainsi que le texte *Qualité de l'homme vraiment moral*. Il a copié lui-même ce texte (une analyse graphologique confirmera ce fait). Il le tient d'un certain Antoine Victor PERIES dit Champagne, un communiste qui l'a composé. Il affirme n'avoir eu aucune connaissance des projets de DARMES et n'avoir pas tenu les paroles qu'on lui prête, c'est-à-dire : "Si DARMES m'avait cru, sa carabine n'aurait pas crevé, parce qu'il ne l'aurait pas chargée autant".

La Cour des Pairs vérifie la véracité des dires de Charles Aimé à propos de son voyage avec RACARIE. A mi-décembre déjà, un rapport du Tribunal de la ville de Beauvais le disculpe. Il a effectivement quitté cette cité le jour de l'attentat, en prenant la diligence pour Paris à 21 heures.

En continuant d'interroger Charles Aimé, la Cour des Pairs espère obtenir plus de renseignements sur cette Société des communistes. L'accusé reconnaît en avoir fait partie depuis 1840. Il y est entré uniquement par curiosité, n'a prêté aucun serment. S'il est chef de fabrique, c'est qu'on espérait qu'il fasse des recrues dans son quartier. Il n'a participé qu'à une seule réunion qui, selon ses dires, était plutôt une cohue qu'une assemblée politique. Par la suite, il donnera des renseignements sur les appartenances communistes de DARMES, le nom de divers sociétaires, leurs grades. Il connaît certains dépôts d'armes. Il révèle l'existence d'une autre société, dite des Réformistes, bien capable selon lui de fomenter des troubles. Confronté aux individus dont il a donné les noms, il les reconnaît.

Quant à la poudre fulminante, il en connaît le processus de formation. Elle ne fait aucun bruit, mais n'a qu'une faible puissance. On la sert pour la chasse au faisane. Charles Aimé en a fabriqué et l'a essayée chez des amis dont faisait partie ledit PERIES dit Champagne.

Malgré la faiblesse des charges qui pèsent sur lui, Charles Aimé reste en prison jusqu'au début du procès de DARMES, qui se déroulera du 10 au 29 mai. La situation de sa femme, Séraphine, est plus que précaire. En s'enfuyant, Charles Aimé ne lui a laissé que de faibles biens. En plus, il a financé sa fuite par la vente de deux matelas et a dû laisser en gage une commode et deux tables, en garantie de loyers non payés. Le 19 février 1841, elle adresse une demande de secours auprès des membres de la Bourgeoisie de Neuchâtel. Une enquête est alors menée. Martin PASCHOUD, pasteur de l'Eglise protestante de Paris, écrit le 8 mars au banneret MEURON: "la femme et son enfant, âgé de 15 à 18 mois, se trouvent en effet sans aucune ressource; j'ai eu l'occasion de m'occuper de toute la famille avec sollicitude ... BOREL est innocent et sera reconnu tel ... C'est un homme renouvelé et qui bénit Dieu sincèrement de l'avoir fait passer par le malheur pour le conduire à la repentance et à la sagesse".

Le 10 mai 1841, lors d'une séance secrète, la Cour des Pairs déclare qu'il n'y a pas de charges suffisantes contre lui. Le jour suivant, elle ordonne sa remise en liberté. Début juin, Charles Aimé revient à Couvet avec sa femme et sa fille. Sitôt de retour, il a le tort de ne pas se tenir tranquille. Dans une lettre, il demande au Conseil d'Etat réparation des préjudices subis. Il mentionne l'altération de sa santé, sa ruine matérielle, les rigueurs qui ont accompagné son arrestation. L'inspecteur des prisons, M. DE MONTMOLLIN, réfute les faits allégués. On connaît l'ordinaire des détenus : de la viande un jour sur deux, mais pain, soupe, légume, café et lait à discrétion. En outre, ils couchent sur une paille. Suite à ce rapport, le gouvernement neuchâtelois refuse d'accorder à l'ancien extradé l'indemnité sollicitée.

Le 22 décembre 1841, Charles Aimé envoie un placet au Roi pour obtenir la même grâce. En attendant une réponse, il s'impatiente et profère des injures à l'encontre du Souverain. Son humeur querelleuse le pousse à la bagarre. Ivre, il a assailli un autre individu et l'a cruellement maltraité. Tous ces faits sont rapportés au Roi. Un ministre berlinois, fort irrité, invite le Conseil d'Etat à ne pas perdre de vue "ce perturbateur doublement dangereux". La querelle d'ivrogne de Charles Aimé est déférée à la justice qui décide son arrestation. Mais Charles Aimé a eu le temps de disparaître et s'est réfugié à Sonvilier. Sa femme le rejoint. Là, il va vivre fort tranquillement de son métier de mécanicien. Après 1848, il revient dans le canton. La Ville de Neuchâtel l'emploie comme garde-forestier. Il meurt complètement oublié le 24 mai 1867, en son domicile de la rue des Moulins n° 31. Sa femme, Séraphine, décédera aussi à Neuchâtel le 9 février 1871.

A part cet enfant non nommé né à Paris en 1840, deux filles naissent en son foyer à Sonvilier, Elise Léontine le 16 septembre 1842 (la descendance de cette dernière se fixera en Hongrie), et Julie Ida le 27 janvier 1845.



Frédéric d'or à l'effigie du Prince
Frédéric-Guillaume III (1818)

(Histoire du Pays de Neuchâtel, tome 3, Editions Gilles Attinger 1993)

VISITE DU CHATEAU DE SURPIERRE AVEC L'INSTITUT FRIBOURGEOIS DE GENEALOGIE ET D'HERALDIQUE LE 18 OCTOBRE 1997

par Germain HAUSMANN

Présents (de la section neuchâteloise) : 14 personnes

Nous avons rendez-vous devant l'église de Surpierre à 14 heures 45. A l'heure dite, nous nous rendons par une allée bordée d'arbres centenaires au château, qui est situé un peu à l'écart du village en contrebas. Nous y sommes accueillis très aimablement par les propriétaires des lieux, Monsieur et Madame BÜRKI. Nous passons sur un ancien fossé et pénétrons par une entrée pittoresque jusqu'à une terrasse qui surplombe la vallée de la Broye. Au loin, nous entendons un cor des alpes, ce qui augmente encore l'ambiance bucolique qui règne en ces lieux.

M. PEDRAZZINI, président fribourgeois de la société de généalogie et d'héraldique, commence par nous dire quelques mots d'introduction. Il se félicite qu'au temps de l'Europe Unie, de la mondialisation, d'Internet, les deux sections neuchâteloise et fribourgeoise aient pu, enfin, se rassembler pour une manifestation commune. Il est d'ailleurs heureux du très grand nombre de participants. Il passe ensuite la parole à la châtelaine, Madame BÜRKI, qui nous parle du bâtiment devant lequel nous nous trouvons.

La partie la plus ancienne de ce château est constituée par la chapelle du XIII^e siècle, alors que la partie principale date du XVI^e. Une famille portant le nom de SURPIERRE y habitait. Cette lignée apparaît en 1142, par Guillaume, témoin de l'acte de fondation de l'abbaye de Montheron près de Lausanne. Elle disparaît en 1233 en la personne de Pierre. Les membres de cette dynastie agissent souvent comme témoins, mais aucun document les concernant particulièrement n'a été conservé; c'est dire que nous ne connaissons de cette famille que quelques noms; une généalogie ne peut pas être restituée à leur propos.

A l'extinction de ces premiers dynastes, la seigneurie de Surpierre revient à leur suzerain, les COSSONAY. A côté du château en pierre, se trouvait un bourg. Nous en connaissons l'existence par diverses extentes conservées à

Fribourg ou à Turin. Ces registres nous permettent également d'évaluer l'étendue de cette châtellenie. Elle rapporte environ 200 livres lausannoises par an. Les coutumes de Moudon ou d'Estavayer y sont appliquées.

Vendue à une époque inconnue par la veuve de Jean II DE COSSONAY à Guillaume D'ESTAVAYER pour 3000 livres lausannoises, cette seigneurie est rachetée par les propriétaires d'origine en 1316. Au dernier mâle de la famille, Louis II DE COSSONAY, mort de la peste en 1383, succède son héritière, sa petite-nièce, Jeanne, épouse de Jean DE ROUGEMONT en Bourgogne. En 1399, ce couple vend Surpierre à leur créancier, Yblet DE CHALLANT. En 1404, celui-ci se soumet à la vassalité des comtes de Savoie qui acquièrent ce bien en 1472 de François DE GLERENS. En 1475-1476, la bâtisse souffre des guerres de Bourgogne, est occupé plusieurs fois par les Suisses qui finissent par l'incendier. Après cette période mouvementée, elle revient aux SAVOIE jusqu'en 1536.

Alors, le château est occupé par les Bernois qui le tiennent 10 jours pour le céder ensuite aux Fribourgeois contre des terres à Vevey. La cité du bord de la Sarine y organise un bailliage qui durera jusqu'en 1803. Au XIX^e siècle, la préfecture est fixée à Estavayer, si bien qu'en 1850, le bâtiment est vendu à M. LEENHARDT, négociant à Marseille, pour 12 000 francs de l'époque. Depuis, il a toujours appartenu à des privés, par exemple à la famille française DELPECH ou aux BÜRKI qui y habitent aujourd'hui.

Après avoir passé sous un portail d'entrée armorié du XVII^e siècle, nous commençons par visiter le salon d'époque Renaissance. C'est le moment que choisit l'un des participants à cette visite, M. DESARZENS, pour raconter une légende. Il paraît qu'une dame blanche se jette dans le ravin du château, car, dit-on, elle aurait été éconduite par un chevalier. Cette histoire rappelle celle que l'on raconte à propos du donjon de la Molière. Après ce petit intermède, nous passons dans la salle à manger, puis dans la chapelle remarquable du XIII^e siècle. Des catelles y portent les armes de quelques baillis de Surpierre.

Nous montons ensuite à l'étage dans la salle des chevaliers. Cette pièce remarquable est entourée de dessins de blasons de plusieurs baillis ayant vécu à Surpierre au XVII^e siècle. M. PEDRAZZINI nous décrit chacune de ces armoiries, nous ne nous y attarderons pas puisqu'elles ne concernent que des familles fribourgeoises.

Il nous explique en outre les structures de l'Etat fribourgeois de l'Ancien Régime. Le pouvoir n'appartenait qu'à quelques familles dites patriciennes ou capables de gouvernement. Leur nombre ne s'élevait théoriquement qu'à 67, puis à 100, en réalité moins. L'Etat est géré par quelques magistrats: les deux

avoyers, qui régissent l'administration alternativement pour une année, l'un dit régissant (Amtschultheiss), l'autre nommé ancien avoyer (Altschultheiss) appelé à remplacer le précédent l'année suivante, le trésorier, le chancelier, etc. Ils président ou participent aux différents Conseils de la Ville: le Grand Conseil de 200 membres (dit aussi Conseil des 200), le Conseil des Soixante, le Petit Conseil de 24 membres. Des chambres et des commissions en sont issues. C'est parmi ce personnel que sont choisis les baillis.

La Ville de Fribourg est divisée en quatre bannières: Bourg, Auge, Hôpitaux et Neuveville. Les 27 paroisses qui entourent cette cité forment les Anciennes Terres. Au delà, le territoire est divisé en bailliages. Il s'agit de domaines annexés par la Ville à diverses époques et selon divers moyens: achats ou conquêtes. Quatre baillis ne résident pas dans leurs circonscriptions; les autres y demeurent dans un château appartenant à l'Etat. C'était la situation de Surpierre, bailliage par droit de conquête depuis 1536. Le rôle du bailli peut se comparer plus ou moins à celui des préfets actuels: il remplace l'ancien seigneur et représente au niveau local l'Etat fribourgeois. Il est choisi pour 5 ans et n'est pas rééligible pour un nouveau quinquennat. Il doit être âgé de plus de 32 ans. Au niveau local, la circonscription importante, c'est la paroisse, à la fois civile et religieuse. Elle s'occupe des écoles, des pauvres, de l'équipement de la milice, etc.

Après toutes ces intéressantes explications, nos hôtes nous offrent un apéritif bienvenu. Mais déjà est temps de se quitter et de remercier comme il se doit la famille BÜRKI qui a bien voulu nous laisser entrer dans leur magnifique demeure. En partant, nous faisons encore un petit tour dans la bibliothèque où nous admirons deux armoiries BOCCARD et CASTELLA.

Notre journée n'est pas terminée: M. ZWICKI a organisé pour nous une sorte de petit rallye. Après avoir quitté Surpierre, il nous est recommandé de nous arrêter à Treytorrens (district de Payerne) pour visiter une magnifique église gothique. Puis, nous poursuivons jusqu'à Murist. Là, en prenant un chemin de campagne, nous arrivons à ce que, au XIX^e siècle, l'historien KUENLIN croit pouvoir identifier à l'oeil de l'Helvétie cité par César.

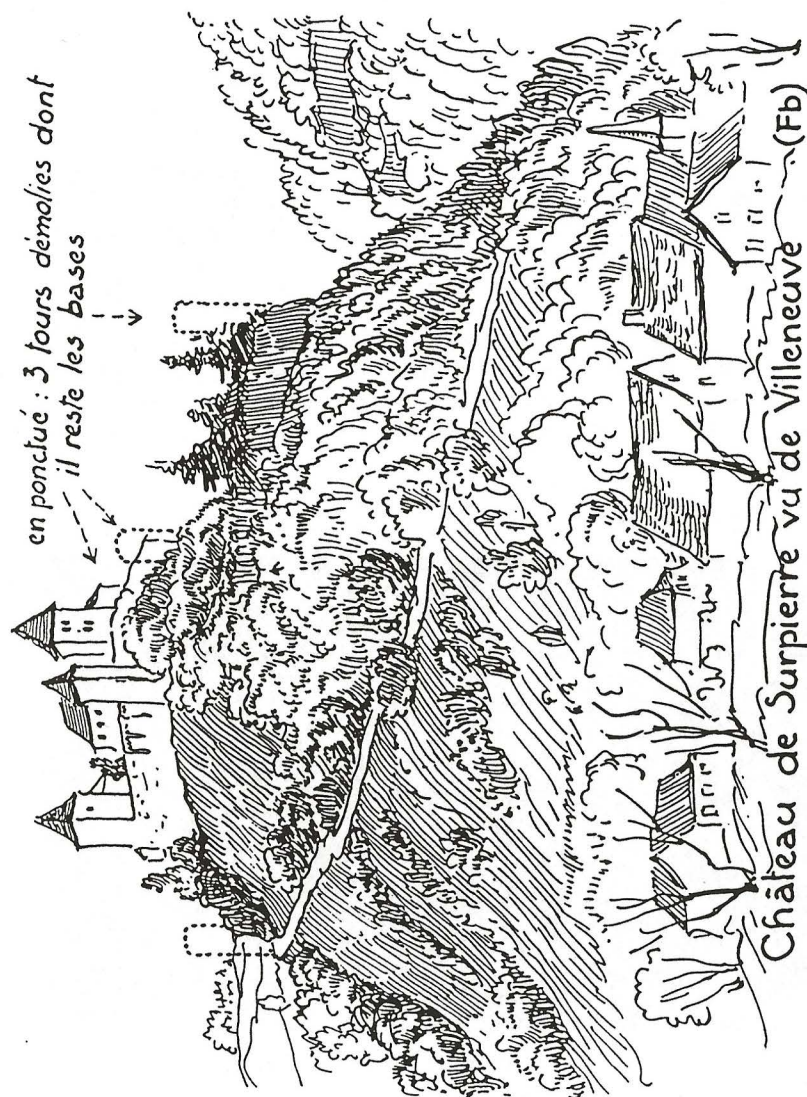
Nous nous trouvons au sommet d'une colline, à la lisière d'une forêt. En prenant un chemin de terre à gauche, nous nous approchons d'une tour féodale. Il s'agit du château de la Molière. Cette bâtisse fut le siège de la famille du même nom issue des sires de Font. Il n'en reste qu'un donjon carré qui semble dater du XIII^e siècle. Le reste est en ruine et a servi de carrière aux habitants de Murist pour construire leurs maisons et la cure.

Nous avons pu monter au sommet de ce donjon. On y jouit d'une vue remarquable, la plus étendue de ce coin de pays. Malheureusement, un brouillard qui traînait en fond de vallée nous a empêché de voir notre beau pays de Neuchâtel. Mais, soyez en sûrs, nous reviendrons aux beaux jours. Il suffit de demander la clé au restaurant de la Tour à Murist, moyennant le dépôt d'une caution de 50 francs.



Cour du château de Surpierre

(Photo E. Nusslé)



RENCONTRE DU 11 NOVEMBRE 1997

par Germain HAUSMANN

Présents : 12 personnes
Excusé : 4 personnes

Nous sommes réunis ce soir dans les locaux d'une grande entreprise pour effectuer des recherches sur Internet. Après avoir été reçus à l'entrée, nous nous déplaçons dans une salle de cours où nous attend une armée d'ordinateurs. Souvent deux par deux, les participants à cette soirée effectuent les investigations qui les intéressent, aidés en cela par notre président, M. Nicolas JUNOD, et par le rédacteur de notre bulletin, M. Eric NUSSLE. Aussi nous ne pouvons faire un procès-verbal de cette séance. Evoquons seulement quelques adresses utiles rencontrées au cours de nos propres recherches: www.yahoo.com pour la généalogie, www.switchboard.com pour la liste des abonnés au téléphone aux USA, www.epita.fr pour le « bottin » français.

La séance a été levée à 22 heures 15.



Mme BEGUIN-BOREL découvre Internet

(Photo E. Nusslé)

98 Q 01

M. Jean-Luc WERMEILLE, Saignelégier

Recherche tout renseignement sur les origines de la famille PERRET-GENTIL de La Chaux-de-Fonds, plus particulièrement l'ascendance de Jean PERRET-GENTIL, né à La Chaux-de-Fonds, marié à Saignelégier le 22.01.1674 à Vuillemette JOBIN puis le 19.04.1694 à Barbe CHAPATTE. Il est l'ancêtre des PERRET-GENTIL de Saignelégier qui s'éteindront au début du XX^e siècle.

98 Q 02

M. Jean-Luc WERMEILLE, Saignelégier

Recherche tout renseignement sur les origines de la famille SAUNIER, bourgeoise du Landeron, et plus particulièrement l'ascendance de Barbe, fille de feu Guillaume SAUNIER de Fongé (?), bourgeois du Landeron, marié à Saignelégier le 01.07.1680 à Jean BONNEMAIN des Pommerats.

98 Q 03

M. Jean-Luc WERMEILLE, Saignelégier

Recherche tous renseignements sur les familles ayant habité la paroisse de Saignelégier et les ressortissants des trois communes qui la composent (Saignelégier, Le Bémont et Muriaux). Les données relatives au XIX^e siècle m'intéressent tout particulièrement car c'est à la période 1770-1914 que sera consacré mon mémoire de licence en histoire sur les habitants de la paroisse de Saignelégier. En contrepartie, je complèterai volontiers vos généalogies sur cette paroisse.

98 Q 04

M. Pierre-André CLERC, Berne

Je cherche où est mort en 1865 Auguste Henri SCHOUFFELBERGER (SCHAUFELBERGER), originaire de Berne, Cerlier et Neuchâtel, inspecteur-forestier neuchâtelois, membre du Petit Conseil, domicilié à Corcelles (Neuchâtel) en 1848 et qui épousa 1^o Laure GUEBHARD (1806-1847), 2^o Julie COSANDIER, 3^o Caroline PHILIPPIN-PERRET. Mes recherches à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Corcelles n'ont rien donné. Je ne sais pas non plus où sont décédées les 2^e et 3^e épouses.

98 Q 05 **M. Germain HAUSMANN, Bevaix**

Recherche tous renseignements ayant trait à un certain **Thomas DARCHY**, jeune anglais dont le docteur **Frédéric SACC** a eu la garde de 1820 à 1829. Cet enfant, né à Augsburg (Allemagne), éduqué à Gibraltar, a ensuite émigré en Australie, sans jamais avoir connu ni son père ni par sa mère.

98 R 05 **GRD - Genealogical Research Directory**

Le Docteur Ann PRENDERGAST, en Australie, signale depuis plusieurs années une recherche « worldwide » sur le patronyme **DARCHY / D'ARCHY** (1800+).

Adresse de contact: 99 Bay Road, Wawerton NSW, Australia.
Tél.: (02) 9955 7890 - E-mail : anniep@fl.net.au.

98 Q 06 **M. Germain HAUSMANN, Bevaix**

Nous désirons savoir si la correspondance du docteur **Frédéric SACC** a été conservée. Si oui, il nous serait utile de savoir si ce fonds est consultable.

98 Q 07 **M. G. BUDA, GeBuda@aol.com**

Recherche informations sur **BUDA Heinrich**, originaire de la Suisse romande (aus der welschen Schweiz), tricoteur de hauts de chausses (Hosenstricker). A quitté la Suisse entre 1625 et 1639 pour La-Petite-Pierre en Alsace, accompagné de sa femme Magdalena (+29.05.1649 à La-Petite-Pierre) et de deux enfants connus : Elisabeth et Jean-Louis (Johann Ludwig) qui est né en Suisse en janvier 1625 environ. La famille ne devait pas être illettrée car Joh. Ludwig a été instituteur dans différents villages de ma région. Si vous pouviez retrouver une trace de cette famille ou simplement me confirmer l'existence ou l'absence de ce patronyme dans votre région à cette époque, je vous en serais infiniment reconnaissant.

98 Q 08 **Mme Louise ALESSI, lalessi@mirus.fr**

Recherche renseignements sur les familles suivantes dans le Doubs (25) et en Suisse : **RENAUD, BOHIN, BEUDER, LOUYS, FERRAN, PARROT, GRUET, BUIELS, RIGOULOT ET JEANNOT.**

97 R 04 **M. Louis BARRELET, Neuchâtel**

Réponse à la question de M. Jacques FAVRE, de Mulhouse.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les **FAVRE** qui jouent un rôle à Boveresse sont les **FAVRE DIT MARTIN**. Les **FAVRE DIT MILAN** sont aussi de Boveresse, mais moins nombreux. Ils ont des alliances avec, entre autres, les familles **BARRELET**, **DUBIED** de Boveresse et **MEURON** de Saint-Sulpice et Neuchâtel.

A même époque, il y a plusieurs **Antoine FAVRE** homonymes ou proches. Les notaires Jacques **CHEDEL**, le 25 janvier 1709, et le notaire Abraham **BARRELET**, le 8 février 1703, font mention de **Françoise**, veuve de feu **Antoine FAVRE** de Boveresse, et de ses trois fils : **Abraham, Jacob et Isaac**.

97 R 09 **M. Germain HAUSMANN, Bevaix**

Dans le dernier Bulletin, j'avais lancé un appel à toute personne qui pourrait me dire d'où était tiré le passage cité dans les « placards » de Marcourt et attribué à saint Augustin : « *Donec finiatur seculum sursum Dominus est, sed tamen hic nobiscum est veritas Domini. Corpus enim in quo resurrexit in uno loco esse oportet, veritas autem eius ubique diffusa est* ». Monsieur André SCHNEIDER, professeur à l'Université de Neuchâtel, m'a fait part d'une recherche qu'il a bien voulu faire à ce propos. Grâce à l'amabilité d'un collègue de l'Université de Lausanne et à la consultation du CD-Rom « Cetedoc Library of Christian Latin Texts » édité par Brepols, il est parvenu à déterminer que cette phrase n'appartient pas à saint Augustin, mais à un auteur médiéval qui s'inspire largement des oeuvres de l'évêque d'Hippone, Bérenger de Tours (né vers 1010 et mort en 1088). Dans son écrit « Rescriptum contra Lanfrannum » (pars 3, linea 218 = CC 84), cet auteur dit en effet : « *Donec seculum finiatur sursum est dominus, sed tamen etiam hic nobis cum est veritas dominus. Corpus enim in quo surrexit, uno loco esse oportet, veritas autem eius ubique diffusa est* ». Cette phrase est presque identique à celle citée dans les « placards » que Marcourt attribue habilement, mais de façon cavalière, à un père de l'Eglise, alors qu'elle provenait d'un polémiste du XI^e siècle. Rappelons que les théories de ce dernier furent souvent condamnées par les autorités religieuses. Ce renseignement me fait particulièrement plaisir car, désormais, on peut considérer l'édition des « placards » comme terminée et complète.

98 Q 09

M. Eric KLAUSER, Fleurier

Edouard BOREL, émigré aux Etats-Unis adresse, en 1865, trois lettres à son ami Fritz DUVAL, distillateur d'absinthe à Couvet. Le dit Edouard BOREL, caissier dans une maison d'import-export à New-York, parle dans ces lettres de ses frères Albert, Jules et Auguste, ainsi que d'une tante Cécile. Leur filiation est recherchée.

98 Q 10 Mme Maralyn A. WELLAUER, Milwaukee WI, USA

Recherche tout renseignement sur les ressortissants du canton de Neuchâtel ayant émigré au Canada en 1821, en particulier sur Jean-Louis CHATELAIN, né le 30.09.1795, baptisé à Tramelan, David MONNIER, né vers 1771 à Dombresson et Alfred QUINCHE, baptisé le 02.10.1800 à Dombresson, car ils étaient parmi les premiers Suisses à s'installer dans le Wisconsin. Je souhaiterais obtenir une copie du passeport établi pour ce dernier le 29.03.1821 (Archives de l'Etat, Neuchâtel).

Je m'intéresse également aux autres membres de ce groupe d'émigrants :

Frédéric CUCHE (Dombresson), David Louis DESCOMBES (Lignières et Cressier), Frédéric Henri DIACON (Dombresson) Théodore DUBOIS (Le Locle), Jean Peter DUCOMMUN (Les Verrières), Charles Frédéric GABUS (Le Locle et Les Planchettes), Auguste GILBERT/GUILBERT (La Chaux-de-Fonds), Jean-Louis GUINAND (Les Brenets), Charles Louis JUNOD (Lignières), Charles Edouard RACINE (La Chaux-de-Fonds), Jean-Jacques SIMON (Lignières) et Jean-Daniel TISSOT (Cornaux).

Je recherche enfin des correspondants, de préférence anglophones, pour le bulletin

« THE SWISS CONNECTION »

Adresse :

Maralyn A. WELLAUER - THE SWISS CONNECTION
2845 North 2nd Street

MILWAUKEE, WI 53210 USA

swissmis@interserv.com

97 R 10

M. Georges FALLET, Neuchâtel

Réponse à la question de M. Jean GARTNER :

- I.- Marianne SANDOZ, 1751-1824, fille de David.
- II.- David SANDOZ, né en 1721, fils de David, communier du Locle, bourgeois de Valangin, tanneur, épouse en 1746 Marie Madelaine DUCOMMUN, née en 1723, fille de Jean Rodolphe, 1679-1725, et de Marie Madelaine BRANDT, tous deux de familles locloises.
- III.- David SANDOZ, fils de Josué, tanneur, décédé nonagénaire aux Replattes rière Le Locle en 1783, épouse au Locle en 1718 Susanne HUGUENIN, originaire du Locle, née en 1695, fille d'Henry, lui-même décédé en 1732, tanneur, époux de Judith JACOT-DESCOMBES fille de David, du Locle.
- IV.- Josué SANDOZ, né vers 1662, cordonnier à La Brévine. Selon le recensement de 1712, il serait âgé de 50 ans.

Un article consacré à ce sujet paraîtra dans le prochain Bulletin (NDR).

97 R 12

Mme Marianne SIMONET, Saint-Blaise

Réponse à la question de Mlle Yvette GERN :

- 1.- LEBET Louis Victor, fils de David-Louis et de DUBOIS Susanne-Marie (Susette), né le 7 septembre et baptisé le 5 octobre 1800 à Buttes, décédé en 1877, marié au Locle (bans le 21 août 1836 à Buttes) avec :
HODLER Augustine, fille de Jean et de GIRARD Susanne Esther née le 17 février 1810 au Locle.
On leur connaît au moins 6 enfants :
Charles-David, né le 26 juin 1837 (bapt. le 22 juillet) au Locle ;
Marie Eugénie, née le 4 décembre 1838 (bapt. le 29) au Locle, décédée le 4 juillet 1903 à Buttes ;
Julie Augustine, née le 10 mars 1841 (bapt. le 14 avril) au Locle ;
Zélie Eugénie, née le 7 avril 1843 (bapt. le 27 mai) au Locle ;
Louis Alphonse, né le 4 décembre 1845 (bapt. le 12) au Locle ;
Louise Fanny, née le 23 janvier 1848 (bapt. le 1^{er} avril) au Locle.

2.- **LEBET David-Louis**, fils de David et de LEUBA Marie-Madeleine, né le 21 avril 1778 (baptisé le 26) à Buttes, décédé le 21 avril 1847 à Buttes, marié à La Côte-aux-Fées le 29 mars 1800 avec :

DUBOIS Susanne-Marie (Susette), fille d'Antoine et de JACCARD Susanne, née le 1^{er} octobre 1776 à Buttes, décédée le 26 août 1643 à Buttes.

Leurs enfants :

Louis Victor, né le 7 septembre 1800 (baptisé le 5 octobre) à Buttes, décédé en 1877 ;

Susanne Augusta, née le 27 juin 1803 (baptisée le 7 août) à Buttes, décédée le 15 juillet 1872 à Buttes ;

Daniel Adolphe, né le 18 novembre 1805 (baptisé le 25 décembre) à Buttes, décédé le 10 décembre 1871 à Buttes ;

Louis Constant, né le 14 février 1809 (bapt. le 19 mars) à Buttes, décédé le 17 janvier 1877 à Buttes ;

Henri-Edouard, né le 19 mai 1812 (bapt. le 26 juillet) à Buttes ;

Louis-Auguste, né le 10 janvier 1817 (bapt. le 9 mars) à Buttes, décédé le 24 mars 1895 à Buttes.

3.- **LEBET David**, fils de Pierre Claudy et de LEUBA Marie-Madeleine, baptisé le 19 mars 1752 à Buttes, décédé le 26 mai 1818 à Buttes, marié à Buttes le 4 mars 1777 avec :

LEUBA Marie-Madeleine, fille d'Abram et de LEUBA Anne-Marie, décédée le 15 janvier 1821 à l'âge de 67 ans et 6 mois.

Leurs enfants :

David-Louis, né le 21 avril 1778 (baptisé le 26) à Buttes, décédé le 21 avril 1847 à Buttes ;

Victor, né le 23 mars 1779 (baptisé le 11 avril) à Buttes ;

Daniel Henri, né le 19 juillet 1780 (baptisé le 30), décédé le 21 août 1823 Vers-chez-Grandjean, à Buttes ;

Auguste, né le 20 février 1783 (baptisé le 11 mars) à Buttes ;

(suite)

Jacques Henri, né le 8 février 1784 (baptisé le 29) à Buttes ;

Rosalie Adelaïde, née le 5 mai 1785 (baptisée le 5 juin) à Buttes, décédée le 16 juin 1840 à Buttes ;

Henriette Philippine, née le 2 juillet 1786 (b. le 16) à Buttes ;

François-Alphonse, né le 23 février 1789 à Buttes, décédé le 8 janvier 1864 à Buttes ;

Susanne Henriette Hortense, née le 23 mars 1790 (baptisée le 16 avril) à Buttes ;

Daniel Henri Edouard, né le 10 mai 1791 à Buttes, décédé le 23 octobre 1853 à Buttes ;

Henriette Rosette, née le 7 février 1795 (baptisée le 1^{er} mars) à Buttes, décédée le 1^{er} mai 1860 à Buttes ;

Justin, né le 14 avril 1797 à Buttes, décédé le 14 novembre 1865 à Buttes.

4.- **LEBET Pierre-Claudy**, fils de David et de (LEUBA Madeleine), né vers 1726, décédé le 14 septembre 1801 à Buttes, à l'âge de 75 ans, marié à Buttes le 20 octobre 1751 avec :

LEUBA Marie-Madeleine, fille de Guillaume et de LEUBA Guillaume, décédée le 10 février 1806 à Buttes à l'âge de 80 ans.

Leurs enfants :

David, baptisé le 19 mars 1752 à Buttes, décédé le 26 mai 1818 à Buttes ;
Rose-Marguerite, baptisée le 19 mai 1754 à Buttes, ensevelie le 1^{er} octobre 1787 à Buttes ;

Pierre-Henri, baptisé le 29 août 1756 à Buttes ;

Marie Madeleine, baptisée le 7 mai 1758 à Buttes, ensevelie le 8 février 1785 à Buttes ;

Henriette, baptisée le 29 mars 1761 à Buttes ;

Pierre-Henri, baptisé le 23 janvier 1763 à Buttes, décédé le 17 octobre 1855 à Buttes ;

Marie-Judith, baptisée le 14 juillet 1765 à Buttes ;

Guillaume-Henri, baptisé le 23 août 1767 à Buttes.

RENDONS A CESAR...

Monographie de Jules BAILLODS, dans l'Annuaire de la Société suisse d'Etudes généalogiques (SSEG) de 1989, page 7.

Me sentant choquée de lire le mot *indigent* concernant mon grand-père paternel Charles-Albert BAILLODS, né en 1865 à Couvet, je tiens à apporter la rectification suivante. Gainier de métier, il quittera la Suisse en 1918 avec sa famille pour s'installer à Paris. Par la suite, il résidera en Belgique où il meurt en 1939.

Louise Alice née BOREL, sa veuve, rentrera en Suisse en 1941, accompagnée de Jacqueline, sa petite-fille, fille de son fils Henri Albert et de Suzanne née RENOUF, d'origine parisienne.

La famille BAILLODS, victime de la guerre 1939-1945, ne demanda et ne reçut aucun secours de son pays d'origine, la Suisse.

(Lettre de Mme Jacqueline COLLE-BAILLODS, rue Coquemène 13 à Neuchâtel.)

Famille MATTHEY-DORET, originaire de Vevey VD et de La Brévine NE.

Le marbrier David MATTHEY-DORET, fils de David dit du Basset, sculpte en 1729 en l'église Saint-Etienne de Moudon le monument funéraire de la famille CERJAT. Cette information vient compléter la généalogie du chantre Gustave DORET, paru dans l'Annuaire de la Société suisse d'Etudes généalogiques (SSEG) de 1994, page 48.

Famille JEANNERAT, par Bruno JEANNERAT, à Oberwyl.

Jehantat JEHANNERAT dit le Loclard est le descendant d'un JANNERET (JEHANNERET) du Locle qui, au moment de la Réforme, passa aux Franches-Montagnes.

Jaques JEANNERAT dit le Loclard, petit-fils ou petit-neveu du précédent, habite Ravine, dans l'Evêché de Bâle en 1614. Dès 1584, la famille JEHANNERAT paie la dîme à Montfaverquier (actes conservés aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy).

Avec l'accent et le patois, le patronyme JEANNERET s'est transformé en JEANNERAT, voyelle plus ouverte, différence entre les parlers d'oc et d'oïl.

CHEMINEMENT D'UNE ROBE

par Pierre-Arnold BOREL

Cette robe, en soierie de Lyon, a été confectionnée pour être portée par Henriette Dorothée DE PURY (1751-1818) fille du colonel Abram DE PURY, de Monlési sur Boveresse, et de Régine née LE CHAMBRIER. Henriette épousa Pierre Alexandre DUPEYROU. Cette robe, portée par elle lors de réceptions au palais DuPeyrou à Neuchâtel ou lors d'invitations, est à la mode des robes de cour des dames sous Louis XVI.

Ensuite, c'est la nièce d'Henriette, Agathe Henriette Louise DE PURY (1789-1826) qui en hérite. Agathe est la fille d'Alexandre (1760-1799), frère cadet de Mme DUPEYROU. Agathe épouse Félix Quentin GROMARD DE MIMONT, gentilhomme normand protestant.

Leur fille, Agathe Sophie Charlotte, épouse en 1833 Frédéric Constant DE ROUGEMONT (1806-1876), fils de Georges, le procureur. Quittant la principauté lors du changement de régime, Sophie Agathe Charlotte emporte la robe de soie au Valentin près d'Yverdon.

Sa fille, Sophie Marguerite Agathe DE ROUGEMONT (1845-1915), devenue baronne Ferdinand VON BOTZHEIM, emporte la robe au château de Mattsies près de Munich. En 1934, Albert VON BOTZHEIM, probablement le petit-fils des BOTZHEIM-DE ROUGEMONT, dit que cette robe était portée dans sa famille à l'occasion des fêtes et des charades et qu'il profitait de l'occasion des fiançailles du pasteur Jean DE ROUGEMONT avec Antoinette SLUYTERMAN VAN LOO pour rapatrier ce vêtement de famille ROUGEMONT.

Lors d'une fête dans la maison du Pâquier au Val-de-Ruz, les BOREL découvrent cette robe et l'offrent au Musée Rousseau de Môtiers-Travers. Elle y rappelle le souvenir d'Henri Alexandre BOREL (1781-1837), de Rochebulon, filleul de M. et Mme DUPEYROU et trisaïeul de Pierre-Arnold BOREL. Henry Alexandre rendait visite à sa marraine Mme DUPEYROU en sa maison Jolimont-Pury, construite en 1803 sur Monlési au Mont de Boveresse. Rochebulon et Monlési se touchent.

(Voir *Patrie neuchâteloise* vol. III, p. 81 à 98 - JOLIMONT-PURY, de Jacques Petitpierre.)



**Robe de Mme Henriette Dorothée de Pury
au Musée Rousseau de Môtiers**

(photo E. Nusslé)

JOURNAL DE PAUL QUARTIER-LA-TENTE, DES BRENETS, HABITANT AUX EPLATURES

- 1840**
Juin 7 Mort de notre bon Roi.
23 Sonné deux heures pour notre cher Roi.
Août 3 Prestation des serments au nouveau Roi.
21 Visite du Gouverneur au Locle et au Saut du Doubs.
- 1841**
Juillet 4 Visite des Valanginoises.
- 1844**
Mars 11 Enterré avec le corbillard.
Juin 26 Tir de Bâle.
Juillet 26 Attentat sur leurs Majestés prussiennes.
Nov. 25 Incendie du Locle.
- 1846**
Oct. 4 Révolution de Genève.
7 Ils se sont battus à Genève.
17 Rumeurs dans le canton de Fribourg.
- 1847**
Sept. 28 Prise du bateau à vapeur de Neuchâtel par les Vaudois.
30 Départ des 7 bons cantons de la diète¹.
Oct. 2 Arrivée de son Excellence M. le Gouverneur.
8 A la veillée chez Siebenthal avec un Prussien Neuchâtelois².
15 Fête du Roi aux Eplatures.
18 Assemblée de la Diète.
30 Départ de la Diète des 7 députés du Sonderbund.
31 Des menaces de la part des Cantons³ révolutionnaires - pour ne pas avoir voulu coopérer à leurs brigandages - aller piller des frères qui ne leur ont jamais fait de mal.
- Novemb. 1 Menace des Bernois d'intervenir dans notre Canton⁴.
5 Déclaration de guerre entre les Suisses - guerre impie.
7 Sermon extraordinaire pour nos frères égarés des douze Cantons⁵ et pour supplier notre Père céleste d'éloigner de nous la guerre.

^{1, 2, 3, 4, 5}... L'orthographe de l'auteur a été respectée jusqu'à la fin de l'article.

- 10 Prise d'Estavayer.
 14 Prise de Fribourg à 8¹/₂ heures du matin
 22 Prise de Zoug.
 Entrée des Radicaux dans le Canton de Lucerne.
 24 Prise de Lucerne.
 25 Les bandits¹ ont crié et fait des feux.
 26 Capitulation d'Unterwald.
 27 Capitulation des Petits Cantons.
 La bonne nouvelle qui nous déclare neutres et inviolables.
 28 Société des Eplatures : réunion des sociétaires.
 Don de 200 louis de notre bon Roi et de 50 louis de M. le Gouverneur.
 Décemb. 14 Accordé les 30'000 livres suisses pour leur infâme guerre contre les Petits Cantons.
 20 Carillon des pourris².
 21 Idem.
 22 Idem.
 23 Idem.
 1848
 Fév. 23 Abdication de Louis-Philippe, Roi des Français.
 26 Cette triste nouvelle est arrivée ici.
 27 Du train³ dans les rues.
 28 Arrivée de M. de Chambrier - du train -
 29 Renversement complet ; posé les drapeaux fédéraux partout ; crié aux armes ; coupé les cordes des cloches ; dansé la Carmagnole autour de la Sainte table ; illuminé, désarmé, brigandé, tué un royaliste.
 Mars 1 Partir pour Neuchâtel à 10 h. du matin.
 Prendre les canons de la Bourgeoisie et les conduire à St-Imier.
 2 Arrivée du canon volé à Zoug et tiré. Battre la caisse, jour et nuit, promené des drapeaux, gueulé, illuminé 6 jours de suite.
 4 Arrivée des commissaires fédéraux. M. de Chambrier a été prisonnier à la Fleur de Lys une semaine, et le Major consigné chez lui.

¹ Révolutionnaire.² Id.³ Dispute bruyante, tapage.

- 4 Envoyé 150 hommes contre un buisson croyant que c'était des royalistes !
 5 Des masses de drapeaux français, genevois et arrivée des brigands¹ avec Vaudois.
 Deux pièces d'artillerie volées à Neuchâtel, repartis pour le Locle et la Brévine avec armes et bagages.
 9 Retour des canons de la Bourgeoisie à la Chaux-de-Fonds, les charger à mitraille.
 12 Carillon chez nous. Un nouveau drapeau.
 15 Elections préparatoires à 1 heure.
 16 Retiré le débit de sel à Auguste Brandt.
 Musique, drapeaux toute la soirée.
 18 Quatre messieurs² ont été faits prisonniers pour otages. Un à la Sagne, un à la Brévine, un à la Chaux-du-Milieu, un au Locle. On les a amenés le 18 à la Chaux-de-Fonds avec des drapeaux et des armes volés au Locle, avec les canons de Valangin ; ils sont repartis le dimanche avec leur butin. Les prisonniers sont à Couvet, M. Fabry est du nombre.
 La société de la maison de ville³ est dissoute.
 20 Du train.
 25 Assemblée des Communistes sur le Crêt ; posé un drapeau à la Cure, à la Chapelle, garde nationale.
 26 Ils ont posé le séquestre sur les biens de la Bourgeoisie de Neuchâtel et sur les biens des quatre Ministraux.
 27 Ils ont rétabli une justice provisoire.
 Avril 8 Nous avons reçu une lettre de notre cher Roi qui délie ses fidèles sujets de leur serment,
 9 - **Vive le Roi** -
 Ils ont promené les canons volés sur la Place d'armes en l'honneur de leur vol.
 Les soupers économiques ont commencé aux Eplatures le 5 avril.
 30 Une vedette⁴ des Brenets est tombée de cheval et a été tuée.
 Un du Locle apprenait à son fils à tuer le bédouin⁵ ; le coup

¹ Révolutionnaires.² Royalistes.³ Société royaliste.⁴ Sentinelle à cheval.⁵ Royaliste, partisan du roi de Prusse.

- part et le tue. Les votes perdus pour nous ; depuis 5 heures du matin, ils se promenaient, monté la garde samedi, dimanche et lundi.
- Mai 1 Posé 8 drapeaux à la Maison de ville, à 5 heures du matin tiré les canons ; 2 messieurs ont eu chacun une main emportée au 46^{ème} coup, ils ont discontinué ; un a deux enfants, l'autre est garçon.
Pour cela la fête a été au Locle, la musique y est allée et tous les radicaux. M. Nicolet pharmacien a illuminé ; ôté les drapeaux à la Maison de ville. Posé 4 drapeaux à la tour, un à l'hôtel des Postes que notre bien bon Roi faisait bâtir.
- 2 Enterré le Roi à Neuchâtel avec un train infâme.
- 6 Descendre 2 canons à Neuchâtel, pour en reprendre de plus gros, remontés le même jour. Planté un arbre de liberté à la Place neuve¹. Enterré le Gouverneur sur la Place d'armes ; c'était une poupée.
- 7 Faire la fête, enterrer la royauté ; grande illumination, pas chez nous.
- 14 La musique royaliste est descendue à Neuchâtel.
- 15 Ils ont dansé la Carmagnole à 1 h. du matin.
- 16 Ils ont abattu leur arbre de liberté.
- 18 Retour de notre musique.
- 20 Oté le drapeau de la Tour.
- 21 Du train.
- 22 Idem.
- 25 Remettre un drapeau sur la tour.
- 29 Il a grêlé au point d'y aller jusqu'à la cheville.
- Juillet 11 Reconnu République.
- 30 Destitution de la musique royaliste.
- Sept. 7 Finir le bleu et blanc à 9 h. du soir.
- 11 Finir le rouge, blanc et vert.
- 12 Tiré 113 coups de canon en l'honneur de la constitution infernale.
- 18 Finir les 2 petits blancs.
Grande révolution à Francfort, les bons² ont gagné.

¹ Place de La Chaux-de-Fonds.² Royalistes.

- 18 On s'est battu 11 1/2 heures. Le père en était parti depuis 2 heures, quand cela a commencé.
Incendie à Anet, 41 maisons et 2 enfants brûlés ; les maisons des neuchâtelois et la cure ont été épargnées.
- Sept. 19 A 3 h. après-midi, incendie aux Brenets. 26 maisons-brûlées, y compris l'église, temple du Seigneur dans le temps.
Payé le 1^{er} impôt.
- 21 Posé 7 drapeaux à la Balance¹.
- 24 Du bruit.
- 26 Mort de M. le trésorier Challandes.
- 27 Installé un juge de paix ; tiré le canon.
- Oct. 4 Oté les drapeaux de la maison de ville.
- 5 Conduit la nouvelle justice au temple. Grand cortège, ôté les portes des bancs des dames.
Fait un train, monté la garde, fait un prisonnier, qui passait son chemin parce qu'il avait répondu au « Qui vit » : Autrichien.
Il a été enfermé 42 heures.
- 14 Faire un train monstre, percé, battre la Retraite, des gardes parce que demain c'est la fête de notre bon Roi.
- 14 Ils ressemblent à des enragés à cause des mauvaises nouvelles de Vienne pour nous.
- 15 Point de fête du Roi, seulement on est allé à l'église car Dieu avait bien voulu que ce fut un dimanche. M. Jeanneret a fait un sermon qui a fait pleurer tous les royalistes et c'en étaient presque tous. Beaucoup s'étaient habillés en noir, tant hommes que femmes. Cela a été une bien triste journée pour nous.
- 15 On s'est battu au Val-de-Ruz, fait la garde toute la nuit, c'est-à-dire les Radicaux².
- 19 Levé la seconde maison de M. Stébler, illuminé tout au haut.
- 29 Des votes pour le Conseil national, les royalistes se sont abstenus.
- 1849
- Janv. 4 Une lettre du Roi et une de la Reine.
- 21 On a voté pour les pasteurs qui ont été tous réélus.

¹ A la Chaux-de-Fonds.² Républicains.

- Janv. 22 A 11 h. du soir on a crié aux armes, il y a eu beaucoup de train.
- 23 Au matin, on a battu la caisse et 2 compagnies sont descendues à Neuchâtel. On a fait plusieurs arrestations à Neuchâtel, surtout 8 que l'on a mis dans un cachot et que l'on a aspergés avec une pompe à feu pendant 2 heures jusqu'à ce qu'ils fussent presque morts. On les a laissés ainsi depuis le dimanche jusqu'au mardi. La dernière semaine du mois, on a publié au Locle que l'on ne devait plus porter du blanc et noir, et on a pris pour cela 3 messieurs que l'on a gardé 1 jour en prison.
- 29 On a conduit en bas MMs les capitaines Dubois et notaire Tissot, ce dernier a été relâché le lendemain. On a aussi fermé 2 auberges à Valangin, celle de M. André et celle des Bourgeois.
Il y a 300 hommes aux Verrières. Les Sagnards n'ont pas réélu leur pasteur parce qu'il est radical. On a mis un Sagnard en prison.
- 30 4 jeunes gens sont jugés à 3 jours et 3 nuits de prison pour avoir bu à la santé du roi Frédéric.
- Fév. 2 Interdit les couleurs royales sous peine d'amende.
- 3 Mrs les Capitaines Dubois, Dubois le boulanger, et Guyenat sont de retour, par contre les 4, ceux qui avaient bu à la santé du roi chez le Capitaine Guyot sont descendus, 3 pour 2 jours et Pipolet (Droz) pour 3, chacun 10 Fr. d'amende.
Arrivée de 2 pièces d'artillerie, et publié que tous les citoyens sont convoqués pour 1 heure après-midi du lendemain pour aller à la rencontre de l'élite qui a secouru la Patrie.
- 4 Départ à 2 heures, au 1^{er} coup de cloche qui appelait les fidèles au temple, pour aller à la rencontre des vauriens¹.
Ils avaient musique, tambours et drapeaux ; leur nombre était environ 5 à 600 ; ils sont arrivés à 4^{1/2} heures avec 6 canons et des chansons en masse jusque sur la Place neuve où ils sont encore à 8 heures du soir. J'ai été les voir. Le même jour les aubergistes qui ont des tableaux de notre adorable Roi et bien-aimée Reine doivent les ôter. On a battu la retraite.

¹ Républicains.

- Fév. 5 A 9 heures du matin, à 11 heures et à 1 heure l'après-midi, on a battu la caisse. Les canons obusiers et mortiers sont encore sur la Place neuve.
On est malade du train. Il y a 10 canons, 2 obusiers et 2 mortiers à la Chaux-de-Fonds.
- 10 Du train au Locle.
- 11 Idem.
- Mars 1 Grande fête, des drapeaux, tiré le canon, 5 maisons illuminées.
- 3 Le jaune et blanc.
- 4 Assermenté les Anciens au temple.
- 5 Le bleu.
- 15 La poste a déménagé à l'hôtel Neuf. Le conducteur Henri avait un bouquet à sa voiture ainsi que toutes les autres postes.
- 28 On a fait sauter une boîte vers la fontaine.
- 30 On a fait des feux à Pouillerel.
- 31 Les radicaux publient d'enlever les couleurs anciennes et les chevrons qui sont aux plaques d'assurance d'ici au 20 avril.
- Avril 28 On a publié avec 2 tambours que chacun était prié de prendre part à la fête du 30^{ème} anniversaire de la Constitution.
- 30 Grande fête, tiré le canon à 5 heures du matin et des pétards jusqu'à 7 heures.
A 2 heures le cortège et tous ses affidés est allé sur la place d'armes ; à 4^{1/2} heures ils sont descendus et le docteur Dubois les a remerciés en leur disant qu'ils étaient menacés de la royauté, mais soutenons-nous et défendons-nous. Après, il y a eu des gueulées.
- Juin 8 Bourgeoisie au Val-de-Ruz, à Engollon.
- 10 Tir à Neuchâtel.
- 17 Armé les Rouges au Locle.
- 23 Monté la garde sans armes visibles, renvoyé des armes à Neuchâtel.
Les 23, 24, 25, du train pendant la nuit, promené un drapeau rouge avec une tête de mort et crié : « mort aux bédouins et vive la guillotine ».
- Juillet 22 Ils ont retiré la place à M. Jacot (bureau des étrangers) pour la donner à Gretillat qui avait déjà une autre place républicaine.
Le Conseil administratif a été nommé, il n'y avait que deux radicaux, le Cafignon (Droz) et Sandoz de Dombresson.
- 31

- 31 Tous les autres messieurs sont très respectables. Ils ont un peu prêté serment à la république avec le 1^{er} doigt et le pouce. Le Cafignon¹ s'en est aperçu et a grondé. Il leur a dit : « si vous voulez la guerre, vous l'aurez » - Pauvre bête, il se croit le maître.
- Août 2 Il s'est noyé un enfant aux Crosettes qu'il a fallu la pompe aspirante pour le retirer.
- 3 Une petite fille s'est noyée dans une cuve aux sept-coeurs² ; elle appartient à ce bandit de républicain Robert des lunettes Petit drôle - Le même jour, Lubin Bourquin s'est noyé au Doubs volontairement
- 11 Tir aux Armes réunies. Les radicaux ont fait un train monstre chez M^e Christen, ils ont envoyé promener leurs chefs.
- 19 Voté pour le synode. Les conservateurs avaient nommé en partie leurs pasteurs ou des personnes honnêtes, mais ô malheur, on a perdu car toute la canaille étrangère a été invité aux votes et ils ont placé de leurs voleurs.
- Nov. 15 Occupation de la Sagne par nos Corps-Francis pour avoir fait la fête de notre aimable Reine.
- 25 Rechangé les soldats, les promener par la Chaux-de-Fonds pour coucher et le lendemain les conduire à Neuchâtel.
- 30 Les Neuchâtelois ont évacué la Sagne à ma grande satisfaction.

Suite (1850-1863) dans le prochain Bulletin.

1850. Janv. 8. Incendie de la caserne à Neuchâtel, ce sont les réfugiés Polonais qui y ont mis le feu
Février 6. La ville de Neuchâtel a été menacée d'incendie, les pompes on dû être dans les rues toute la nuit.

¹ Pantoufle.

² « Les Sept Coeurs » : maison située près du Petit Montreux, à l'est de la Sombaille, aujourd'hui disparue.

GENEALOGIE DE LA FAMILLE BILLE, COMMUNIÈRE DE BOUDEVILLIERS

Etablie par Frédéric et Arlette COLIN-MARTENET

Frédéric BILLE fils de Jean Henri (1821-1895), épouse Jeanne Julie DUVOISIN.

Leurs enfants sont nés à Boudevilliers :

- Cécile** née le 2 mars 1846.
- Mina Adèle** née le 2 novembre 1848.
- Emma** née le 26 novembre 1850.
- Ernest** né le 16 avril 1854, père d'Edmond BILLE, le peintre-verrier.
- Frédéric** né le 17 novembre 1856, décédé en 1860.
- Frédéric Numa** né le 26 août 1861, décédé en 1864.
- Sophie Marie** née le 24 septembre 1863, morte en décembre 1953.
Elle sera la mère de Jules HUMBERT-DROZ (1891-1971) qui est décédé à La Chaux-de-Fonds. Jules HUMBERT-DROZ a fait des études théologiques puis milita dans les rangs socialistes et communistes ; il fut conseiller national zurichois. Sa femme, Jenny née PERRET-MICHELIN, fille de Paul, pasteur, née en 1892 et donc plus que centenaire, vit toujours à La Chaux-de-Fonds.
- Sophie Henriette** née le 9 janvier 1865, décédée le 24 décembre 1871.
- Frédéric Alfred** né le 18 janvier 1867, décédé en 1906, épouse Lina BLASER dont il a 3 enfants.
- Jean Henri** né le 6 janvier 1869, allié BLASER, décédé en août 1948, a eu 8 enfants :
- Marie-Hélène** née le 5 juin 1894, décédée le 6 novembre 1972 ; mère de Frédéric COLIN-MARTENET, agriculteur à Serroue.
- Alfred-Frédéric** né le 8 juin 1895, décédé en septembre 1966. Il a eu un fils, **Maurice**, qui lui a laissé 3 petits-fils, tous en France.
- Pierre-Henri** né le 26 juillet 1896, mort en juin 1968. Son fils **Pierre-André** est né en novembre 1930 et lui a donné deux petits-enfants : **Françoise**, née le 15 décembre 1965 et **Christian**, né le 30 mars 1968.

(suite)

Sophie-Adèle née le 21 juin 1899, morte le 23 juin 1983.
Maurice né le 20 mai 1901 et décédé le 20 septembre 1991 sans descendance mâle.
Jeanne-Julie née le 27 avril 1903, morte le 19 octobre 1991.
Rose-Elisabeth née le 13 février 1905, décédée le 25 février 1995.
Berthe-Alice née le 12 décembre 1911.

René BILLE né en 1882, allié Besson, est le deuxième fils d'Ernest BILLE et de Caroline née HUGUENIN-DUMITTAN.

(voir Bulletin d'avril 1997, page 47)

René a eu trois fils et deux filles. En 1997 trois de ses enfants vivent encore. Les trois garçons ont laissé six petits-fils, c'est-à-dire deux chez chacun des trois.

REMARIAGE ET LIENS DE PARENTE

Frères germains : frères issus du même père et de la même mère.
 Frères utérins : frères nés de la même mère mais de pères différents.
 Frères consanguins : frères issus du même père mais de mères différentes.

Parâtre : second époux de la mère.
 Marâtre : seconde épouse du père.

Famille de l'allié :

Beaux parents, beaux grands-parents, belle tante, bel oncle, beau cousin, beau neveu, etc.

A PROPOS DU REGIME MATRILocal ET DES SUBSTITUTIONS PATRONYMIQUES QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « ALLER (A) GENDRE » ?

par Eric-André KLAUSER, historien

Comme toutes les sciences, la généalogie pose parfois à ses adeptes certains problèmes de terminologie. Ainsi, est-il assez fréquent de rencontrer dans les actes des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles un patronyme suivi de l'adverbe « alias » (=autrement dit) ou de l'adjectif « dictus » (=dit), eux-mêmes suivis d'un second patronyme. Par exemple : CLERC alias VAUCHER, deux noms de famille parmi les plus anciens de Fleurier. A quelles particularités anthroponymiques a-t-on affaire dans un tel cas ? Il peut s'agir de différentes formulations de la mutation progressive d'un patronyme : la substitution au nom originel de celui de la charge ou de la profession exercée par son porteur (par exemple, au XV^e siècle, Jehan GIRARDIN, camérier et couturier du comte de Neuchâtel, Rodolphe DE HOCHBERG, est mentionné sous la forme GIRADIN alias CHAMBRIER ; dès le début du XVI^e siècle, le patronyme CHAMBRIER l'emporte sur celui de GIRARDIN) ; le remplacement du nom de lieu d'origine par un vrai nom de famille (par exemple, à la fin du XVIII^e siècle, à Cernier, les DE LA CHENAUL alias CARREL deviennent tout simplement les CARREL) ; la supplantation par un nouveau statut d'état civil d'un patronyme antérieur (par exemple, au tout début du XV^e siècle, également à Cernier, un Jaquetus dictus li vevo - le veuf -, fils de feu Jeannin d'Essert, devient le premier VEUVE de la communauté ; voir Jean COURVOISIER, « Essai sur les habitants de Cernier du XIV^e au XVIII^e siècle », dans *Musée neuchâtelois*, 1969), etc.

Le cas CLERC alias VAUCHER a trait, lui, à un usage coutumier du Pays de Neuchâtel : le régime matrilocal qui, selon l'ethnologue Claude LEVI-STRAUSS, conduisait les gendres à établir leur résidence avec femme puis, éventuellement, enfants, au foyer de leurs beaux-parents (par opposition au système patrilocal qui fixe le domicile du jeune couple chez les parents du mari). Ce type de regroupement familial se traduisait, dans le Jura franco-suisse, par la locution aller gendre ou aller à gendre ou encore se marier gendre. George-Auguste MATILE, historien et juriste, dans *Déclarations et Points de coutume rendus par le Petit-Conseil de la ville de Neuchâtel* (1836) en donne la définition, qui

observe que cette formule s'appliquait à « un mari qui va demeurer chez son beau-père et se nourrit, lui, sa femme et ses enfants, du bien commun, sous la condition d'exercer son industrie pour l'avantage de la maison ». Dans un autre ouvrage, *Histoire de la Seigneurie de Valangin, jusqu'à sa réunion à la Directe en 1592* (1852), le même auteur confère à cette expression un sens un peu différent : « Lorsqu'un bourgeois établi au dehors n'avait que des filles, et que celles-ci épousaient des hommes de franche condition et venaient fixer leur domicile dans la maison paternelle, leurs maris acquéraient les mêmes droits que possédait le beau-père. C'était ce que l'on appelait « aller à gendre ». A remarquer aussi qu'aux avantages matériels d'une telle disposition s'ajoutait souvent, pour le beau-fils, le droit de porter le patronyme de la famille de sa femme. Jacques-François BOYVE, avocat, dans son *Dictionnaire de définitions et de remarques pour l'intelligence des loix de la Principauté de Neuchâtel* (1773), avait déjà noté que « celui qui épousait une fille unique que étoit Bourgeoise d'un lieu, et qui alloit à Gendre dans la maison de son Beupere, acquerroit par là la condition bourgeoise de sa femme ».

Evoquant l'intervention active de quelques femmes dans les Reconnaissances de 1594 établies par le commissaire Lucas DUMAINE, Jean COURVOISIER, ancien archiviste de l'Etat, dans un « Essai sur les noms des habitants de Fleurier du XIV^e siècle au XVIII^e siècle » (*Musée neuchâtelois*, 1968), conclut : « Contrairement à plusieurs cas ci-dessus, c'est Abraham BOREL, de Môtiers, qui reconnaît les biens de sa femme, Guillama VAUCHER. Ceci nous ramène au problème des gendres qui finissent parfois par prendre le nom du beau-père. **Bernard Je(h)an CLERC alias VAUCHER**, le père de Guillama, était dans la même situation que Guillama VAUCHER et ses frères, petit-fils de Je(h)an CLERC, de Môtiers, dont un passage du texte dit, de manière fort claire : *estant venu gendre en la maison de feu Jaques Vaulchier*. Ainsi peut-on saisir la substitution du nom plus nettement que dans un cas semblable de la même souche, concernant Claude, fils de Pierre CLERC alias VAUCHER, lui-même fils de Pierre, gendre en la maison de feu Jacques VAUCHER. En revanche, il existe trois VAUCHER dit CLERC, dont il est précisé un cas : VAUCHER dit et nommé CLERC. »

Grâce aux travaux généalogiques de Pierre-Arnold BOREL et de Pierre-André CLERC, l'exemple cité par Jean COURVOISIER peut être complété par les données suivantes. Vivant à Môtiers dans la première moitié du XVI^e siècle et mort avant 1553, Pierre CLERC eut deux fils : Je(h)an et Pierre. Tous deux devinrent gendres en la maison de Jaques VAULCHIER (VAUCHER), de Fleurier, Je(h)an épousant Perrenette VAUCHER et Pierre Clauda VAUCHER, sœur de Perrenette. A la mort de leur beau-père, ils reprirent son nom et ses biens.

Je(h)an CLERC et ses descendants, précise Pierre-André CLERC, jusque vers 1630, furent appelés le plus souvent CLERC dit VAU(L)CHIER tandis que Pierre CLERC (mort avant Noël 1553) et les siens, VAU(L)CHIER dit CLERC, puis VAUCHIER et enfin VAUCHER.

Jehan CLERC, mort entre 1558 et 1568, eut de son mariage avec Perrenette VAUCHER sept enfants putatifs¹, dont Bernard Je(h)an CLERC alias VAUCHER (mort avant 1594) qui, lui, allié N... JEQUIER, eut quatre enfants, dont Guillama, future épouse d'Abraham BOREL, de Môtiers. Quant à « Guillaume et ses frères, petit-fils de Je(h)an CLERC », soit Guillaume dit Guenaud, Jaques, Je(h)an et David, ce sont quatre des dix enfants présumés de Pierre CLERC (maréchal, mort avant le 17.08.1611), lui-même fils de Je(h)an CLERC alias VAUCHER et frère de Bernard Je(h)an précité.

Dans *Comment réaliser sa généalogie, Histoire de la famille. Origine des patronymes* (1991), l'historien Pierre-Yves FAVEZ, auteur du chapitre « La famille, aperçu historique du Moyen Age à nos jours » constate : Pour nous aujourd'hui, ce qui identifie une famille et constitue sa marque distinctive, c'est son nom, son patronyme. Il convient de se souvenir qu'au haut Moyen Age chaque individu ne portait qu'un nom. C'est à la fin du X^e siècle (...) qu'apparaissent les premiers surnoms - nom du père ou celui d'un lieu. Leur usage va s'étendre et se diversifier graduellement pour tendre à devenir héréditaire dès le XIII^e siècle, l'emploi d'un seul nom disparaissant au XIV^e siècle. L'évolution est pratiquement achevée au XVI^e siècle. Il faut cependant reconnaître que les patronymes sont encore instables dans bien des cas et que les doublets, nombreux au XV^e siècle, soulignés par un *alias* ou un *autrement dit*, demeurent assez fréquents. L'hésitation entre deux possibilités durera jusqu'au XVII^e siècle où l'une finira par s'imposer. Pourquoi de tels doublets ? il existe de multiples motifs, liés notamment à la profession, à l'origine, la résidence... sans oublier un aspect pratique : lorsqu'un gendre vient s'établir chez son beau-père, le nom de ce dernier, plus connu que ceux de l'endroit, tiendra naturellement à se substituer au sien². Il peut aussi signifier son affiliation. Car si la famille est d'abord nucléaire, il arrive aussi qu'elle s'élargisse et que les enfants mariés s'installent dans la maison du père (régime patrilocal). Au décès de ce dernier, les indivisions sont relativement fréquentes et durent un certain temps ».

¹ Fin XIV^e siècle, du latin ecclésiastique *putavius*, de *putare* « estimer, supposer », celui qui est supposé être l'enfant, le père de tel ou tel.

² A titre d'exemple, on peut signaler, au XV^e siècle, le cas de Othenin PERRENOUD, de La Sagne, qui épouse Perrenette SAGNE, elle aussi de La Sagne, et qui s'installe chez son beau-père, Jehan SAGNE TOCHENET, dont il reprendra le domaine. Guillaume, le fils d'Othenin, puis ses descendants, porteront désormais le patronyme SAGNE (voir Pierre-Arnold et Jacqueline BOREL : *LIVRE DE RAISON & CHRONIQUE DE FAMILLE, QUARTIERS PERRENOUD*, p. 43 D 211 et 212).

En guise de conclusion, on reprendra encore les recommandations de Pierre CHESSEX dans *Origine des noms de personnes* (1946) : « Dans les actes en latin du Moyen Age, on rencontre fréquemment certaines formules qui n'ont pas toujours été bien comprises, telles que *dictus*, « dit, appelé », *qui dicitur*, « qui est dit, surnommé », *appellatus*, « appelé, nommé », *cognomine*, *cognomento*, « surnommé », *alias*, « autrement dit », destinées à mettre en vedette le surnom le plus usité, le plus notoire, ou à rappeler un nom tombé en désuétude depuis que l'a emporté le surnom. *Alias* a surtout prêté à confusion chez certains auteurs. C'est un adjectif latin, qui prend ici le sens d'*aliter*, « autrement », ou mieux, « autrement dit » ; il ne faut donc pas le traduire par « autrefois » ou par « allié » ! La signification de *dictus* et d'*alias* est bien distincte. *Alias* implique une certaine indifférence dans le choix des termes, *dictus* marque la préférence ».

LU DANS LA PRESSE

(CORSE MATIN du 6 octobre 1997)

ANNONCES LEGALES

Alpes-Maritimes

PRÉFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

COMMUNES DE NICE
VILLEFRANCHE-SUR-MER
ET SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Enquête publique sur le projet
d'immersion en mer
de produits
de dragage provenant
des bassins du commerce
et des amiraux du port de Nice

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE

Le préfet des Alpes-Maritimes,

CHANGEMENT DE NOM

M. HELLY (Loïc), né le 6 mai 1970 à Grenoble (Isère), demeurant 22, rue Bellevue, MC 98000 Monaco (Principauté de Monaco), en qualité de résident ordinaire, dépose requête auprès du garde des Sceaux de la République française à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de DE TARDY DE MONTRAVEL DE LA BROSSY, afin de s'appeler à l'avenir HELLY DE TARDY DE MONTRAVEL DE LA BROSSY.

SNG - SOCIETE NEUCHATELOISE DE GENEALOGIE

ANCIENNEMENT : SECTION NEUCHATE LOISE DE LA SSEG

LISTE DES MEMBRES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 1998

ALBER Philippe, Les Bolles-du-Temple 3B, 2217 LA COTE-AUX-FEES
ALLENBACH Jacques, rue Métin 18, F-25000 BESANÇON
VON ALLMEN* Jean-Marc, rue du 23 Juin 34, 2822 COURROUX
AMEZ-DROZ Alain, rue Charles-Naine 43, 2304 LA CHAUX-DE-FONDS
AUBERT Jean-Pierre, rue des Arbres 35, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

BALMER Hélène, 2042 VALANGIN
BARRELET Louis, rue de Comba-Borel 13, 2000 NEUCHATEL
BEGUELIN Jean (Mme), av. de la Gare 47, 2000 NEUCHATEL
BEGUIN-BOREL Monique, ch. du Signal 5, 2022 BEVAIX
BENGUEREL François, Schützenweg 7, 4104 OBERWILL
BERNARD-BOVET Marie-Louise, 17^{ter} av. Salengro, F-69100 VILLEURBANNE
BEUX Jean-Luc, 9, rue de l'Oranger, F-76200 DIEPPE
BLASER Daniel, ch. des Airelles 20, 1020 RENENS
BOILLAT Danielle, rte de la Veveyse 1, 1700 FRIBOURG
BOREL Denis, ch. des Trois-Portes 5, 2000 NEUCHATEL
BOREL Jean-Claude, ch. des Chenevières 6, 2533 EVILARD
BOREL Pierre-André, rue de la Traversière 29, 2013 COLOMBIER
BOREL* Pierre-Arnold et Jacqueline, Belle-Combe 8, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
BOVET Maurice, Grandchamp 11, 2015 AREUSE
BREGUET Charles-André, ch. des Primevères 10, 2400 LE LOCLE
BRINGOLF-PORRET Suzanne, fbg de l'Hôpital 35, 2000 NEUCHATEL
BUDA Gérard, 13 rue de l'Etang, F- 67430 DIEMERINGEN

CATTIN Louis, ch. d'Entre-Bois 14, 1018 LAUSANNE
CHANEL Michel, rue F. C.-de-Marval 8, 2000 NEUCHATEL
CLERC Pierre-André, Bernastrasse 37, 3005 BERNE
COLIN-MARTENET* Frédéric et Arlette, 2205 SERROUE

DARBRE Jean-Claude, av. Soguel 9, 2035 CORCELLES
 VAN DOORN Jan, ch. du Vignoble 33, 2022 BEVAIX
 DUBOIS Gérard, ch. des Ages 7, 2533 EVILARD

FAIVRE Christiane, Les Roussottes, 2414 LE CERNEUX-PEQUIGNOT
 FAIVRE Pierre Modeste, 23 Millie Street, GUILFORD 2161, N.S.W. Australie
 FAVRE Suzanne, rte de l'Areuse 14, 2016 CORTAILLOD
 FALLET Georges, rue des Chavannes 19, 2000 NEUCHATEL
 FALLET Paul, ch. des Virettes 16, 2035 CORCELLES

GASSER-CLERC Evelyne, rue Boujean 60, 2502 BIENNE
 GERN Yvette, ch. des Pavés 19, 2000 NEUCHATEL
 GIRARDET* Jean-Louis et Florence, L.-Robert 53, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 GODET Jean-Carol, Promenade-Noire 5, 2000 NEUCHATEL
 GRANDJEAN-BILLE Olivier, 1326 JURIENS
 GRISEL Laurent, rue des Olives 2, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 GUINAND Jean, fbg de l'Hôpital 37, 2000 NEUCHATEL

HAUSMANN Germain, ch. des Terreaux 3, 2022 BEVAIX
 HAUSSMANN-SCHAER Suzanne, ch. de la Combe 2, 2068 HAUTERIVE
 HOFER-SCHAER Marguerite, rte de Sachet 5, 2016 CORTAILLOD
 HUGUENIN-VIRCHAUX Noël, ch. de la Fusion 23, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 HUGUENIN-VIRCHAUX Stève, ch. de Renens 54, 1004 LAUSANNE
 HUMBERT-DROZ Alfred, Pré-de-la-Sauge, 1138 VILLARS-SOUS-YENS

JACOT Pierre, 308 av. Paul Hénin, F-59500 DOUAI
 JARDIN D'ASFELD Edith, rte des Cerisiers 8, 1802 CORSEAUX
 JEANNERET Anne, rue de la Cure 17, 2035 CORCELLES
 JEANRENAUD Michel, ch. des Rouettes 1, 1233 BERNEX
 JELMINI Jean-Pierre, rue de la Rosière 6, 2000 NEUCHATEL
 JUNOD Nicolas, ch. des Jonchères 31b, 2022 BEVAIX

LANDRY Emeline, rue du Nord 17, 2720 TRAMELAN
 LASSUEUR Serge, route Principale 45, 1796 COURGEVAUX
 LAVILLE Frédéric, 30 rue du Fossé des Treize, F-67000 STRASBOURG
 LESAGE-JEANMAIRE Simone, 110 rue des Cornouillers, F-45160 OLIVET
 LESCHOT André, 3 Zangat Idriss Attani, EL JADIDA, Maroc
 LEUENBERGER Serge, Gillenauweg 24, 3177 LAUPEN

DE MARVAL Gaspard, Praz-d'Eau 5, 1000 CHALET-A-GOBET 25
 MONVERT Suzanne, av. de la Sallaz 40, 1010 LAUSANNE
 MONNEY André, 1784 COURTEPIN
 DE MONTMOLLIN* Bernard et Madeleine, Ch.-Knapp 33, 2000 NEUCHATEL
 DE MONTMOLLIN Dominique (Mme), La Petite Sauge, 2202 CHAMBRELIEN
 MOREL Daniel, Grand-Rue 7, 2054 CHEZARD
 MOSCHARD Robin, rue Guillaume-Ritter 17, 2000 NEUCHATEL
 MUSY-RAMSEYER Sylviane, rue des Musées 31, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

NICOLET-BAUMANN Dora, rue Alex-Moser 3, 2503 BIENNE
 NICOLET Jean, rue du Midi 33, 2504 BIENNE
 NUSSLE Eric, Les Leuba 5, 2117 LA COTE-AUX-FEEES

PERRET Marcel, av. de la Gare 22d, 2013 COLOMBIER
 PERRIN Marthe, rue de la Paix 50, 2740 MOUTIER
 PERROCHET André, 376 rue Bel-Air, F-26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
 PETITPIERRE René, rue Louis-d'Orléans 36, 2000 NEUCHATEL
 PORTMANN Jacques, fbg de la Gare 5, 2000 NEUCHATEL
 PY Jeanine, rue du Centre 4, 1450 LA SAGNE

RENAUD Marc, ch. des Deleynes 3, 2072 SAINT-BLAISE
 RIVA Mario, av. Soguel 10a, 2035 CORCELLES-CORMONDRECHE
 RIVA Olivier, rue de la Dîme 33, 2009 NEUCHATEL
 ROBERT-CHARRUE Daniel, Grand-Rue 30, 2012 AUVERNIER
 ROBERT-PRIMAULT Henriette, rue Louis-d'Orléans 4, 2000 NEUCHATEL
 ROELLY Chantal, 33 rue de la Concorde, F-59493 VILLENEUVE D'ASQ
 ROSSELET François, rte de St-Légier 6, 1807 BLONAY
 ROY Pierre, Altermühle, Postfach 62, 3054 SCHUPPEN

DE SALIS Isabelle, quai Max-Petitpierre 42, 2003 NEUCHATEL
 DE SALIS* Rodo (M. & Mme), ch. des Trois-Portes 29, 2006 NEUCHATEL
 SANDOZ André, rue A.-M.-Piaget 81, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 SANDOZ Gilberte, rue de la Côte 56, 2000 NEUCHATEL
 SANTSCHY Jean-Louis (Mme), ch. des Trois-Portes 45, 2000 NEUCHATEL
 SAUVAGEAT-ROZ Dominique (M.), 28c rue de la Cassotte, F-25000 BESANÇON
 SCHEURER Rémy, rue de la Rebatte 24, 2068 HAUTERIVE
 SCHNEGG Denise, rue Matile 22, 2000 NEUCHATEL
 SCIBOZ* Claude et Souzy, rue de Port-Roulant 28, 2003 NEUCHATEL
 SIMONET Marianne, ch. des Perrières 4b, 2072 SAINT-BLAISE
 STEIGER Michel, av. Perrausaz 90, 1814 LA TOUR-DE-PEILZ
 STETTLER Susanna, Wäldliweg 1, 8645 JONA

THIEBAUD Marie, rue du Moulin 5, 2103 NOIRAIGUE
DE TRIBOLET, Jean-Jacques, rue Jehanne-de-Hochberg 1, 2000 NEUCHATEL

VIRANYI* Istvan et Judith, ch. des Planches 21, 2016 CORTAILLOD

WAVRE Jean-Michel, rue Crêt-Taconnet 38, 2000 NEUCHATEL
WEBER-AUROI Jacqueline, Route Principale 34, 2534 ORVIN

DECES (1997) :

CLOTTU Olivier, rue des Bourguillards 18, 2072 SAINT-BLAISE
JEQUIER Michel, La Gracieuse, av. de Morges, 1027 LONAY

DEMISSIONS (1997) :

ALTHER Ernst W., Thorstrasse 20, 9000 SAINT-GALL
MEYLAN Raymond, Uchenstrasse 58, 4142 MÜNCHENSTEIN

La Rédaction prie les membres dont la mention comporterait des erreurs de bien vouloir se manifester.

*) Membres-couples



PROGRAMME 1998

20 janvier	20.00	Centre Point	ASSEMBLEE GENERALE LES JUNOD DU KANSAS Nicolas A. JUNOD
14 février	09.00	AEN - Château	VISITE DES ARCHIVES REPAS AVEC M. DE TRIBOLET Nicolas JUNOD
10 mars	20.00	Collège latin ¹	LES FALLET DE PRUSSE ORIENTALE Georges FALLET
25 avril	09.00	Le Locle	VISITE DE LA BIBLIOTHEQUE REPAS AVEC M. TISSOT M. BEGUIN / E. NUSSLE
26 mai	20.00	Collège latin	LES HUGUENIN-VIRCHAUX Jean-Marc VON ALLMEN
juin/juillet/ août		Château de Gorgier	VISITE DU CHATEAU Nicolas JUNOD
12 sept. ou 3 octobre		Porrentruy	VISITE DES ARCHIVES DE L' ANCIEN EVECHE DE BALE Jacques PORTMANN
27 octobre	20.00	Centre Point	CHRONIQUE DE FAMILLE Suzanne FAVRE
17 nov.	20.00	Silicon Graphics	RECHERCHES SUR INTERNET Nicolas JUNOD Eric NUSSLE
1 ^{er} déc.	20.00	Collège latin	LES DESCENDANTS D'EMMANUEL GUEBHARD Pierre-André CLERC

¹ Collège latin, Collège Numa Droz ou Lycée Jean Piaget, il y en a pour toutes les générations !